

RAPPORT DE

GESTION 2021

Table des matières

| | | |
|---------------|--|-----------|
| Résumé | | 3 |
| 1 | La PHBern dans son ensemble | 4 |
| 1.1 | Gestion de la pandémie de Corona | 4 |
| 1.2 | Mandat de prestations 2018 à 2021 et nouveau mandat de prestations 2022 à 2025 | 4 |
| 1.3 | Evolution de la situation en matière de locaux | 5 |
| 1.4 | Finances | 5 |
| 2 | Thèmes prioritaires définis concernant les domaines de prestations | 7 |
| 2.1 | Formations de base | 7 |
| 2.2 | Formation continue et services | 9 |
| 2.3 | Recherche, développement et évaluation | 9 |
| 3 | Données chiffrées et factuelles | 11 |
| 3.1 | Etudiants et étudiantes | 11 |
| 3.2 | Collaborateurs et collaboratrices | 19 |
| 3.3 | Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalents plein temps) | 22 |
| 3.4 | Organes | 23 |
| 3.5 | Organigramme | 25 |
| 4 | Comptes annuels 2021 | 26 |
| 4.1 | Compte de résultat | 26 |
| 4.2 | Bilan | 27 |
| 4.3 | Tableau des flux de trésorerie | 28 |
| 4.4 | Tableau des fonds propres au 31.12.2021 | 29 |
| 5 | Annexe aux comptes annuels 2021 | 30 |
| 5.1 | Informations générales | 30 |
| 5.2 | Rubriques concernant les recettes de la PHBern | 30 |
| 5.3 | Collaborateurs | 32 |
| 5.4 | Charges d'exploitation | 34 |
| 5.5 | Actifs et passifs | 35 |
| 5.6 | Résultat financier | 45 |
| 5.7 | Autres informations | 45 |
| 5.8 | Transactions avec des parties liées | 46 |
| 6 | Rapport de l'organe de révision | 48 |

Résumé

Le présent rapport de gestion présente les principaux thèmes qui ont occupé la PHBern en 2021.

Dans son rapport du 24 juin 2021 relatif à la mise en œuvre du mandat de prestations pendant les années 2018 à 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture estime que les prestations fournies par la PHBern au cours de la dernière période de prestations « peuvent être considérées comme très bonnes ». Le nombre d'étudiants et d'étudiantes de la PHBern a continué à augmenter. Le fait que les coûts moyens par équivalent plein temps des formations de base soient inférieurs à la moyenne suisse permet de conclure que la PHBern utilise efficacement les moyens financiers à sa disposition.

Fin 2021, le nouveau mandat de prestations pour les années 2022 à 2025 a été approuvé par le Conseil exécutif. Les thèmes prioritaires de ce nouveau mandat de prestations sont les suivants : poursuite du développement de la haute école et de ses offres, notamment dans le domaine de la transformation numérique et de la pédagogie spécialisée, maintien de la part de marché et promotion de projets de recherche et de développement innovants et réputés.

La PHBern a également bien maîtrisé la pandémie de Corona en 2021. Dans les deux domaines de prestations Formation continue et Services, le nombre de participants et participantes ainsi que les heures de cours et de conseil demandées ont pu être ramenés au niveau d'avant la pandémie. En assurant des remplacements, les étudiants et étudiantes de la PHBern ont à nouveau soutenu le champ professionnel et contribué ainsi à la maîtrise de la pandémie.

L'introduction des nouveaux plans d'études des formations de base avait dû être reportée d'une année en raison de la pandémie. Ils seront finalement introduits au semestre d'automne 2022 pour les filières d'études des degrés secondaires I et II et au semestre d'automne 2023 pour la filière d'études du degré primaire. Les étudiants et étudiantes pourront à l'avenir organiser leurs études de manière plus individuelle et plus flexible et l'innovation numérique dans l'enseignement tout comme la collaboration seront davantage encouragées.

En juin 2021, les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée d'une orientation autre que pédagogique ont, pour la première fois, pu passer un examen complémentaire allégé de niveau I, solution qui fait ses preuves selon la PHBern.

Le 1^{er} septembre 2021, un nouveau programme prioritaire a été mis en œuvre dans le cadre duquel des projets de recherche et de développement sur le thème « Formation et apprentissage dans la société numérique » sont réalisés sous l'angle des sciences de l'éducation et des sciences sociales. En outre, la PHBern compte neuf projets FNS en cours ainsi que 20 projets PHBern (recherche sur mandat et recherche d'accompagnement ainsi que projets d'évaluation) financés à 60 % au moins par des fonds de tiers (état au 31 juillet 2021).

La PHBern clôt ses comptes annuels 2021 avec un bénéfice de KCHF 375 pour des charges d'exploitation de KCHF 90'163. Les principaux changements par rapport à l'année précédente sont des recettes plus élevées pour les contributions AHES et les taxes d'études. En raison de la pandémie, de nombreux étudiants et étudiantes n'ont guère eu la possibilité d'effectuer, avant leurs études, une année intermédiaire ou d'interrompre leurs études, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes et une plus forte intensité des études à la PHBern. Parallèlement, les charges liées au personnel ont augmenté en raison de l'embauche de nouveaux collaborateurs et collaboratrices et de l'augmentation des taux d'occupation. Malgré le léger bénéfice, la situation financière de la PHBern reste tendue en raison des fonds propres toujours négatifs. L'augmentation de la contribution cantonale de CHF 2 millions à partir de 2022 apportera un soulagement, mais le capital propre négatif ne pourra être réduit que très lentement.

1 La PHBern dans son ensemble

Au semestre d'automne 2021, 1'047 étudiants et étudiantes se sont inscrits à la PHBern. Au 15 octobre 2021, 3'112 étudiantes et étudiants étaient inscrits à la PHBern, ce qui correspond à une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. Une forte augmentation en termes de volume a notamment été enregistrée par l'Institut de pédagogie curative (+ 15 %). Les instituts des degrés primaire (+3 %), secondaire I (+ 4 %) et secondaire II (+ 5 %) enregistrent également une augmentation par rapport à l'année précédente. La part d'étudiants et étudiantes extracantonales se monte à 1'088 ce qui correspond à une proportion de 35 %. Entre le 1^{er} août 2020 et le 31 juillet 2021, la PHBern a décerné 783 diplômes. Au cours de la même période, 23'997 heures de formation continue et de conseil ont été fournies. D'autres données statistiques sont contenues au chapitre 3 du présent rapport ou sur le portail des statistiques de la PHBern.

1.1 Gestion de la pandémie de Corona

L'année 2021 a de nouveau été fortement marquée par la pandémie de Corona, qui a également impacté l'enseignement et l'environnement de travail à la PHBern. Le mode de formation à distance introduit au milieu du semestre d'automne 2020 a été maintenu au semestre de printemps 2021. La session d'examens du semestre de printemps 2021 s'est également déroulée en grande partie en mode numérique. La nouvelle dégradation de la situation épidémiologique a conduit le Conseil fédéral à la mi-septembre à étendre l'obligation de présenter un certificat. Cette mesure a incité la direction de la PHBern à décider, en accord avec la HESB et l'Université de Berne, d'introduire l'obligation de présenter un certificat à partir du semestre d'automne 2021. Cette obligation a été accueillie positivement par la majorité des étudiants et étudiantes ainsi que par le personnel de la PHBern. La possibilité de se faire tester régulièrement et gratuitement a également été très bien acceptée. En complément aux mesures de protection, les trois hautes écoles bernoises ont organisé en octobre 2021, à l'initiative et avec le soutien du canton, une semaine de vaccination pour leurs membres.

Début décembre 2021, une autre mesure a été introduite, à savoir l'obligation de porter un masque à l'intérieur des bâtiments, mais le semestre d'automne a pu se terminer en mode présentiel. La session d'examens qui a suivi, à la mi-janvier 2022, a également pu se dérouler sur place comme prévu. Un rendez-vous individuel a été fixé pour un examen de rattrapage pour les étudiants et étudiantes qui ont été testés positifs au coronavirus ou qui ont été placés en quarantaine ou en isolement sur ordre des autorités.

Pendant la pandémie, les étudiants et les étudiantes de la PHBern ont également soutenu activement le domaine professionnel très sollicité de l'école. Plus de 800 étudiants et étudiantes de la PHBern se sont proposés pendant la pandémie de Corona au début de l'année 2021 pour des remplacements rendus nécessaires par la maladie, la mise en quarantaine d'enseignants et d'enseignantes ou par mesure de précaution pour des groupes à risque. Développée par l'Association des étudiants et étudiantes (VdS) en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, la plateforme numérique « studistv.ch » a également contribué au placement d'étudiants et d'étudiantes. Cet engagement des étudiants et étudiantes visant à lutter contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes est remarquable et a contribué de manière décisive à éviter la fermeture d'écoles.

1.2 Mandat de prestations 2018 à 2021 et nouveau mandat de prestations 2022 à 2025

Au cours de la période de prestations 2018 à 2021, la numérisation a occupé le devant de la scène. La PHBern a poursuivi ses efforts dans ce sens, ce qui a eu un effet positif sur la manière de gérer la formation à distance et le télétravail pendant la pandémie de Corona. Outre la numérisation continue des processus et l'utilisation d'outils numériques dans l'enseignement, la PHBern poursuit également la recherche sur ce thème. En tant qu'institution hôte, la PHBern jouera un rôle actif dans l'association BeLEARN qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2022. L'association sera chargée de la mise en

œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels de BeLEARN et chapeautera la coopération entre les hautes écoles participantes.

La PHBern a réussi à accroître encore davantage le nombre d'étudiants et d'étudiantes. Le fait que les coûts moyens par équivalent plein temps des formations de base soient inférieurs à la moyenne suisse permet de conclure que la PHBern utilise efficacement les moyens financiers à sa disposition.

Dans son rapport du 24 juin 2021 sur la mise en œuvre du mandat de prestations pour les années 2018 à 2021, la Direction de l'instruction publique et de la culture s'exprime de ce fait également de manière positive et estime que « les prestations fournies par la PHBern durant la période de prestations [...] peuvent être considérées comme très bonnes ».

L'élaboration du nouveau mandat de prestations pour la période 2022 à 2025 a pu être menée à bien sous la conduite de la Direction de l'instruction publique et de la culture. Lors de sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil-exécutif a adopté le nouveau mandat de prestations, qui comprend désormais également les domaines *Services* et *Formation continue*, et a fixé les thèmes prioritaires suivants :

- Poursuite du développement de la haute école et de ses offres en tenant compte des changements sociétaux (mégatendances), notamment de la transformation numérique.
- Poursuite du développement des offres en tenant compte de l'évolution nationale et cantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée.
- Maintien à tout le moins de la part de marché obtenue et du nombre élevé d'étudiants et d'étudiantes qui en découle (y compris celui des étudiants et étudiantes extracantonales), tout en préservant au minimum le niveau de qualité atteint et en continuant à utiliser efficacement les ressources.
- encouragement de projets de recherche et de développement innovants et réputés ayant un lien clair avec le domaine de la formation et acquisition de fonds de tiers dans un contexte national et international.

1.3 Evolution de la situation en matière de locaux

Suite à l'achat par le Grand Conseil du canton de Berne de l'immeuble sis à la Fabrikstrasse 2, les étudiants et étudiantes des formations de base disposent de locaux supplémentaires sur le VonRoll-Areal, site principal de la PHBern. De plus, le rectorat a déménagé le 15 mars 2021 de la Fabrikstrasse 2 à la Länggassstrasse 35. La PHBern salue vivement l'achat du bâtiment à la Fabrikstrasse 2 par le Grand Conseil ainsi que la location de locaux par l'Office des immeubles et des constructions.

1.4 Finances

La PHBern clôture ses comptes 2021 avec un bénéfice de KCHF 375. L'année précédente, la PHBern avait enregistré une perte de KCHF 355.

Conformément à l'arrêté 1507/2020 du 16 décembre 2020 du Conseil-exécutif, la contribution cantonale perçue par la PHBern se chiffre à KCHF 60'708 en 2021, soit une croissance de 1 % par rapport à l'année précédente.

En 2021, la pandémie de Corona a entraîné une forte hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes ainsi qu'une augmentation de l'intensité des études, car les (futurs) étudiants n'avaient guère la possibilité d'effectuer une année intermédiaire ou d'interrompre leurs études. Cette double progression a entraîné une augmentation sensible des recettes au cours de l'exercice 2021. Les recettes provenant des contributions AHES ont ainsi augmenté de plus de 12 % au cours de l'exercice et les taxes d'études de 6 %. La croissance du nombre d'étudiants et d'étudiantes entraîne une augmentation des charges de personnel au cours de l'année sous revue en raison de nouveaux engagements et de l'augmentations des taux d'occupation.

En ce qui concerne les produits de la formation continue, on constate une normalisation après la chute des revenus due à la pandémie en 2020. La plupart des formations ont pu être organisées physiquement, de manière hybride ou entièrement en ligne.

Les charges d'exploitation augmentent de 1 % au cours de l'année sous revue par rapport à 2020. Une normalisation des charges d'exploitation se dessine également par rapport à l'année 2020. Par exemple, les cérémonies de remise des diplômes, les salons et foires tout comme les stages ont pu être organisés en grande partie comme prévu, ce qui entraîne une augmentation des coûts.

Les principaux facteurs intervenant dans le compte de résultat de l'année 2021 par rapport à l'année précédente sont les suivants :

- L'augmentation de la contribution cantonale de 1 %, des contributions AHES et des taxes d'études génère des recettes nettement plus élevées.
- Les produits de la recherche sont moins élevés car la mise en place des centres de didactique des disciplines a pu être achevée et les contributions ont pris fin au cours de l'année sous revue. De plus, suite à la pandémie de Corona, le nombre de projets mis au concours a été nettement moins élevé, ce qui a permis d'acquérir moins de nouveaux projets.
- Les nouveaux engagements de personnel et l'augmentations des taux d'occupation ainsi que l'organisation comme prévu des manifestations et des stages entraînent une augmentation des charges de personnel par rapport à l'année précédente. L'augmentation des cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance entraîne des coûts annuels supplémentaires de KCHF 440.
- La provision concernant les prestations aux institutions de prévoyance diminue de KCHF 697 (année précédente 862).
- Les autres charges d'exploitation enregistrent une légère augmentation car les cérémonies de remise des diplômes ainsi que les salons et foires ont à nouveau pu être organisés et les dépenses publicitaires ont également augmenté. Dans l'ensemble, les autres charges d'exploitation de l'année sous revue sont toutefois inférieures à leur niveau d'avant la pandémie de Corona.

Malgré le faible bénéfice réalisé en 2021, la situation financière de la PHBern reste tendue en raison des fonds propres toujours négatifs et au regard des planifications financières pour les années à venir. Comme nous l'avons mentionné, le bénéfice est dû à l'augmentation des recettes des contributions AHES et des taxes d'études en raison de la pandémie. On peut s'attendre à ce que le nombre d'étudiants et d'étudiantes ainsi que l'intensité des études se stabilisent au niveau d'avant la pandémie. Cela signifie que les taxes d'études et les contributions AHES vont diminuer. Ces développements entraîneront inévitablement une baisse des recettes. En outre, il convient de souligner que l'introduction de nouveaux plans d'études auront pour conséquence une gestion parallèle temporaire de deux plans d'études et donc des dépenses supplémentaires dans les années à venir. Les charges d'exploitation seront par contre à nouveau plus élevées après la fin de la pandémie. L'augmentation de la contribution cantonale de CHF 2,0 millions à partir de 2022 apportera un soulagement, mais le capital propre négatif ne pourra être réduit que très lentement, si tant est qu'il puisse l'être.

2 Thèmes prioritaires définis concernant les domaines de prestations

2.1 Formations de base

2.1.1 Développement et extension des offres

Afin de maintenir l'attractivité des filières d'études au moins au même niveau que jusqu'à présent et de tenir compte du souhait d'apprendre et d'enseigner de manière encore plus indépendante du temps et du lieu, de nouveaux plans d'études sont actuellement en cours d'élaboration pour les trois degrés proposés par la PHBern.

Ces nouveaux plans d'études permettront aux étudiants et étudiantes d'individualiser et de flexibiliser encore davantage l'organisation de leurs études. Dans les filières d'études pluriannuelles, les étudiants et étudiantes pourront, par exemple, mettre davantage l'accent sur des priorités personnelles. Ils auront la possibilité d'emprunter diverses voies d'apprentissage. La diversité des formats et des offres de cours et des possibilités d'apprentissage sera étendue. La cohérence de la formation à travers tous les modules sera assurée grâce au portfolio et à la documentation sur les compétences acquises.

Le nouveau plan d'études de l'Institut du degré primaire (dénommé jusqu'au 1^{er} août 2021 Institut des degrés préscolaire et primaire) tient compte de l'hétérogénéité croissante des étudiants et étudiantes, par exemple en augmentant la liberté de choix quant aux possibilités de s'approprier un thème ou un objet d'apprentissage, en mettant en place des contenus de formation permettant d'acquérir les compétences requises dans le cadre des études ou en élargissant les possibilités de définir des priorités personnelles. Le lien entre la formation pratique et les contenus de la formation sera en outre renforcé. Le suivi du développement des compétences grâce au portfolio est un élément central de l'apprentissage personnalisé, car il permet la réflexion, le transfert et l'intégration des connaissances et élargit les possibilités de définir le parcours de formation personnel. Le nouveau plan d'études de l'Institut du degré secondaire I comprend des changements importants qui tiennent compte de l'hétérogénéité croissante des étudiants et étudiantes ainsi que des élèves du degré cible. Ainsi, les étudiants et étudiantes pourront organiser leurs études de manière plus individuelle et plus flexible et réaliser davantage de projets personnels qui leur permettront d'acquérir les compétences finales nécessaires. Le nouveau plan d'études de l'Institut du degré secondaire II met fortement l'accent sur le travail individuel et responsable des étudiants et étudiantes dans le cadre de leur concept professionnel. Cette approche se fait dans le cadre d'un nouveau domaine d'études interdisciplinaire, dans lequel les trois domaines d'études classiques, à savoir les sciences de l'éducation et les sciences sociales, la didactique des disciplines et la pratique professionnelle fournissent un appui cohérent et individualisé. En raison de la pandémie de Corona, la PHBern a décidé de repousser d'un an l'introduction des nouveaux plans d'études. L'introduction des nouveaux plans d'études pour les degrés secondaires I et II est prévue pour le semestre d'automne 2022, celui du degré primaire pour le semestre d'automne 2023.

L'innovation numérique dans l'enseignement et la collaboration continueront en outre d'être encouragées. Les expériences faites pendant la pandémie seront prises en compte dans les nouveaux plans d'études et les offres de formation numériques seront développées. En guise de soutien, la Digital Learning Base propose diverses [offres](#) sur le thème de l'apprentissage à distance, des cours hybrides et de l'espace de travail numérique.

Le projet pilote bachelor degré primaire+ a démarré avec succès en automne 2020 avec six étudiants et étudiantes. Cette filière d'études permet aux étudiants et étudiantes de se doter d'un profil de pédagogie spécialisée les rendant capables d'agir de manière compétente dans ce domaine dans le cadre de l'enseignement au degré primaire. La formation se déroule en étroite collaboration avec l'Institut de pédagogie curative (IHP).

Avec le démarrage du troisième groupe d'étudiants et d'étudiantes en automne 2021, l'entrée dans la vie professionnelle en cours d'études (SBBE) est devenue un modèle d'études bien établi. Dans le cadre de ce programme, les étudiants et étudiantes effectuent leur troisième et dernière année d'études en deux ans. Pendant quatre semestres, ils sont employés à temps partiel dans une école et suivent en parallèle des cours à la PHBern. L'entrée dans la vie professionnelle en cours d'études est une filière d'études proposée en commun par l'Institut de formation continue et de formation aux médias (IWM) et par l'Institut du degré primaire (IPS).

Le développement des offres de la PHBern se fonde sur les exigences et les besoins du champ professionnel et du canton de Berne. Les trois projets de coopération de l'Institut du degré primaire : entrée dans la vie professionnelle en cours d'études (SBBE), filière d'études bilingue (BIL) et le projet pilote bachelor degré primaire+ ont tous été identifiés comme des besoins du champ professionnel. Ils font l'objet d'une demande croissante et suscitent un grand intérêt dans le paysage éducatif. L'Institut du degré primaire entretient d'intenses échanges avec les étudiants et étudiantes, le monde scolaire et les associations professionnelles afin de recueillir leurs réactions sur les offres proposées.

En collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise (HESB), il a été décidé en mars 2021 de poursuivre et d'étendre la coopération dans le domaine de la formation MINT de 2021 à 2024 dans le cadre du réseau national Formation MINT Suisse. Pour les deux hautes écoles, cette coopération est inspirante et valorisante. Afin de pouvoir profiter encore mieux et plus systématiquement des compétences et des expériences de chacun, le programme a été stratégiquement orienté et coordonné autour de trois pôles thématiques pour la période 2021 à 2024. Les thèmes actuellement traités dans le cadre de la formation MINT sont « La réflexion numérique », « L'interdisciplinarité » et « le Développement durable ». L'objectif principal est de garantir l'impact direct et durable du programme dans les hautes écoles et d'y instaurer durablement une attitude de base favorable aux MINT. Pour ce faire, il convient de renforcer la compréhension et l'engagement des collaborateurs et collaboratrices ainsi que des étudiants et étudiantes pour les activités de promotion MINT et d'orienter davantage les activités déjà en cours dans l'enseignement, les projets de recherche et de développement vers les exigences et les défis des disciplines MINT et des groupes cibles définis. Pour soutenir cet objectif, la PHBern a créé un service de coordination MINT qui coordonne toutes les activités liées à ce thème au sein de la haute école. La PHBern joue également un rôle actif dans la mise en place du [TecLAB](#) Burgdorf, où elle est opérationnelle dans le domaine MINT et représentée au sein du comité de pilotage du projet. En outre, la PHBern vise à se profiler dans toutes les didactiques des disciplines grâce à l'interdisciplinarité. Le programme stratégique « Didactiques des disciplines » doit contribuer à la professionnalisation et au renforcement de ce domaine. Les projets soutenus portent notamment sur les priorités suivantes : « Didactique des disciplines », « Éducation au développement durable », « MINT », « Langues » et « Effets de la transformation numérique sur les didactiques des disciplines ». En outre, les réseaux créés doivent être consolidés et développés, et des projets sur d'autres thèmes tels que la didactique des disciplines dans les langues ou l'impact de la transformation numérique sur les didactiques des disciplines doivent être pris en compte et encouragés.

2.1.2 Examen complémentaire et cours préparatoire

En 2021, l'examen complémentaire allégé a été introduit pour le niveau I à l'intention des titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée non pédagogique. En fonction de l'orientation de la maturité, certaines branches déjà suivies sont reconnues et une dispense de certaines épreuves est possible.

310 personnes se sont inscrites pour l'examen complémentaire 2021 (contre 245 personnes l'année précédente), ce qui représente un nouveau record. La PHBern attribue cet intérêt accru principalement aux effets de la pandémie et notamment à l'accent mis par les médias sur les écoles et sur la profession d'enseignant, au fait de ne plus pouvoir effectuer une année intermédiaire ainsi qu'à la tentative pour les candidats et candidates à l'examen complémentaire 2020 de répéter l'examen. Sur les 135 personnes qui se sont inscrites à l'examen de niveau I (accès à la filière d'études du degré primaire), 57 ont choisi l'examen complémentaire allégé. Parmi eux, 75 % ont réussi, ce qui correspond au taux de réussite moyen enregistré de longue date pour les titulaires d'une maturité professionnelle de ce niveau. Du point de vue de la PHBern, l'examen complémentaire allégé a fait ses preuves : il facilite l'accès à la filière du degré primaire pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée, tout en garantissant que ces personnes disposent des compétences nécessaires pour l'accomplissement des études.

En 2021, une nouvelle demande a été faite en vue d'une admission sans examen à l'Institut du degré primaire pour les titulaires d'une maturité professionnelle. L'accès sans examen doit être pris en compte lors de la révision partielle de la loi sur la haute école pédagogique de langue allemande (PHG).

2.2 Formation continue et services

Le domaine de la formation continue et des services a également été marqué l'année dernière par de nombreux défis liés à la pandémie. Le passage aux cours en présentiel au début de l'année scolaire et universitaire 2020/2021 et le retour à l'enseignement à distance en octobre 2020 ont été d'une part très exigeants en termes de travail et d'autre part très instructifs. Nous sommes parvenus à faire remonter le nombre de participants et de participante (+12,3 %) ainsi que les heures de cours et de conseil demandées (+10,2 %) au niveau d'avant la pandémie (année universitaire 2018/2019). Le fait de rattraper les offres reportées en raison du lockdown au printemps 2020 a contribué de manière décisive à ce résultat. Une légère augmentation globale des « heures-participant-e-s » a également pu être obtenue (+3 %). Celle-ci a été plus faible que prévu car la durée moyenne des cours a diminué par rapport à l'année précédente. D'une manière générale, on a constaté que les offres de plus longue durée et orientées vers les processus ne pouvaient être proposées à distance que de manière restreinte. Dans le domaine de la formation continue, l'accent a été mis sur les thèmes de l'évaluation et de l'introduction de matériel pédagogique ainsi que sur des thèmes didactiques et spécialisés. L'augmentation du nombre de participants et participantes à la formation continue au cours de l'année sous revue est liée, d'une part, aux nouvelles séances d'introduction au Lehrplan 21 (degré secondaire II), exposés liminaires y compris, et, d'autre part, à la demande accrue d'offres sur des thèmes en lien avec le Lehrplan 21. La formation continue spécifique a également enregistré une hausse. Une autre offre bien fréquentée est celle concernant le domaine de la biographie professionnelle : avec plus de 360 participants et participantes, la semaine de planification et d'orientation a été l'événement qui a attiré le plus grand nombre de participants et participantes à l'Institut de formation continue et services au cours de l'année sous revue. En revanche, les offres d'encadrement du domaine de la didactique des disciplines ont connu un net recul de la demande. Au cours de l'année sous revue, on a constaté une tendance à l'augmentation des conseils en matière d'enseignement, des offres sur mesure et des rencontres pratiques. Plusieurs cycles de formation continue ont été achevés durant la période d'enseignement 2020/2021. 166 enseignants et enseignantes ont suivi les formations avec succès et ont reçu leur diplôme. Parallèlement, de nouvelles formations ont été lancées, telles que le CAS « Médias numériques dans l'enseignement », le DAS « Gestion de projets et conduite d'équipe » (première édition) et le MAS « Management de la formation ». Dans le domaine des services et du conseil, le nombre le plus élevé de participants et participantes (6'173 personnes) a été atteint. La demande a augmenté en particulier pour le conseil centré sur la personne et le conseil en enseignement. Une partie de l'augmentation du nombre de participants et participantes s'explique par le fait que le helpdesk « Connexion des écoles à Internet » a enregistré des demandes. Les autres développements ci-après sont à relever dans le domaine des services :

- En ce qui concerne les cadres des écoles, les thèmes de la gestion de crise, de la collaboration et de la communication ainsi que de la gestion à distance ont été particulièrement demandés. Les cours et conseils sur mesure sont toujours préférés aux cours réguliers par ce groupe cible.
- Au cours de l'année sous revue, la médiathèque est passée à une nouvelle plateforme nationale dans le cadre du projet « Swiss Library Service Platform (SLSP) ». Ce changement a entraîné de nombreuses uniformisations, comme par exemple l'enregistrement avec la SWITCH eduID, l'interface de recherche du catalogue ou encore l'accès aux collections de toutes les bibliothèques participantes ainsi qu'aux services de courrier.
- Lors de la journée nationale « Open Education Day » organisée en ligne, le thème des ressources éducatives libres a pu, avec 150 participants et participantes, être rendu accessible à un large public.

2.3 Recherche, développement et évaluation

La transformation numérique modifie les processus d'apprentissage et d'enseignement ainsi que les accès à la formation scolaire. Dans ce contexte, un nouveau programme prioritaire a été mis en œuvre à la PHBern à partir du 1^{er} septembre 2021, dans lequel des projets de recherche et de développement sur le thème « Formation et apprentissage dans la société numérique » sont réalisés sous l'angle des sciences de l'éducation et des sciences sociales. La PHBern se saisit ainsi d'un thème socialement très important, l'étudie et réinjecte les résultats dans le domaine scolaire et professionnel. De plus, il existe déjà quelques projets en cours dans ce domaine. Citons par exemple le projet « [Accompagnement numérique](#)

[dans le processus de choix professionnel digibe](#) », qui est réalisé en collaboration avec BeLEARN. Le projet teste l'utilisation d'un outil numérique qui aide les jeunes à aborder le choix professionnel de manière réfléchie et à prendre des décisions fondées. On peut également citer le projet « [Digitale Elternarbeit an der Volksschule](#) » (travail numérique avec les parents à l'école obligatoire), qui se penche sur la question de savoir comment les écoles communiquent sur leurs sites web et comment les parents utilisent les possibilités d'interaction numérique.

Depuis plusieurs années, la PHBern étudie les formes de coordination des actions entre l'enseignement et les offres parascolaires, à l'exemple de l'utilisation de méthodes participatives dans les offres parascolaires de la ville de Berne. Le projet subséquent « Erfahrung Ganztageschule - Phase 2 » a été lancé en octobre 2020. Avec l'étude des structures d'école de jour, la PHBern se conforme aux exigences du champ professionnel et tient compte des changements sociétaux.

Au cours de l'année 2021, les rentrées financières issues des projets réalisés par l'Institut de recherche, développement et évaluation se monte à CHF 1'313'972.

Au 31 juillet 2021, la PHBern comptait neuf projets financés par le FNS ainsi que 20 projets de la PHBern (projets de recherche mandatés et d'accompagnement ainsi que projets d'évaluation), projets financés à 60 % au moins par des fonds de tiers, ce qui est un nombre relativement élevé par rapport aux autres hautes écoles pédagogiques. En outre, 16 projets sont actuellement en cours à la PHBern, dont au moins 60 % sont financés par des fonds de tiers. Tous les responsables de programmes prioritaires étaient également actifs dans l'enseignement de la formation de base et/ou de la formation continue durant l'année universitaire 2020/2021. Au total, une cinquantaine d'enseignants et d'enseignantes ainsi que de collaborateurs et collaboratrices scientifiques étaient engagés dans l'enseignement et dans des projets de recherche en cours qui ont fait l'objet d'une procédure de demande de subventions engagée par la PHBern.

Le 1^{er} août 2021, le secrétariat de la Commission pour la recherche et le développement (GS CRD) est devenu le Centre pour la promotion de la recherche (CPR). LE CPR

- conseille les chercheurs et chercheuses en ce qui concerne l'acquisition et la réalisation de projets internes à la PHBern ainsi que de projets financés par des tiers ;
- assume des tâches dans le domaine de l'assurance qualité des projets financés en interne par la PHBern ;
- garantit le respect des normes éthiques (de la recherche) ainsi que des directives relatives à la protection des données et au stockage des données ;
- assure les processus administratifs et financiers de tous les projets de recherche et de développement et contribue ainsi de manière importante au respect du budget prévu ;
- renforce le lien entre la recherche et l'enseignement en garantissant que tous les enseignants et enseignantes intéressés par la recherche ont la possibilité de participer à la recherche.

La transformation du GS CRD en CPR et son futur développement permettront de mettre en évidence et d'élargir cette large palette de tâches exigeantes.

3 Données chiffrées et factuelles

Le présent chapitre présente des données statistiques sur les étudiants et étudiantes ainsi que sur les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern (y compris IVP NMS). Vous trouverez de plus amples informations sur le portail statistique de la PHBern à l'adresse www.phbern.ch/statistiken.

3.1 Etudiants et étudiantes

Les tableaux ci-après contiennent des renvois aux explications des statistiques sur les étudiants et étudiantes. Ces explications se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

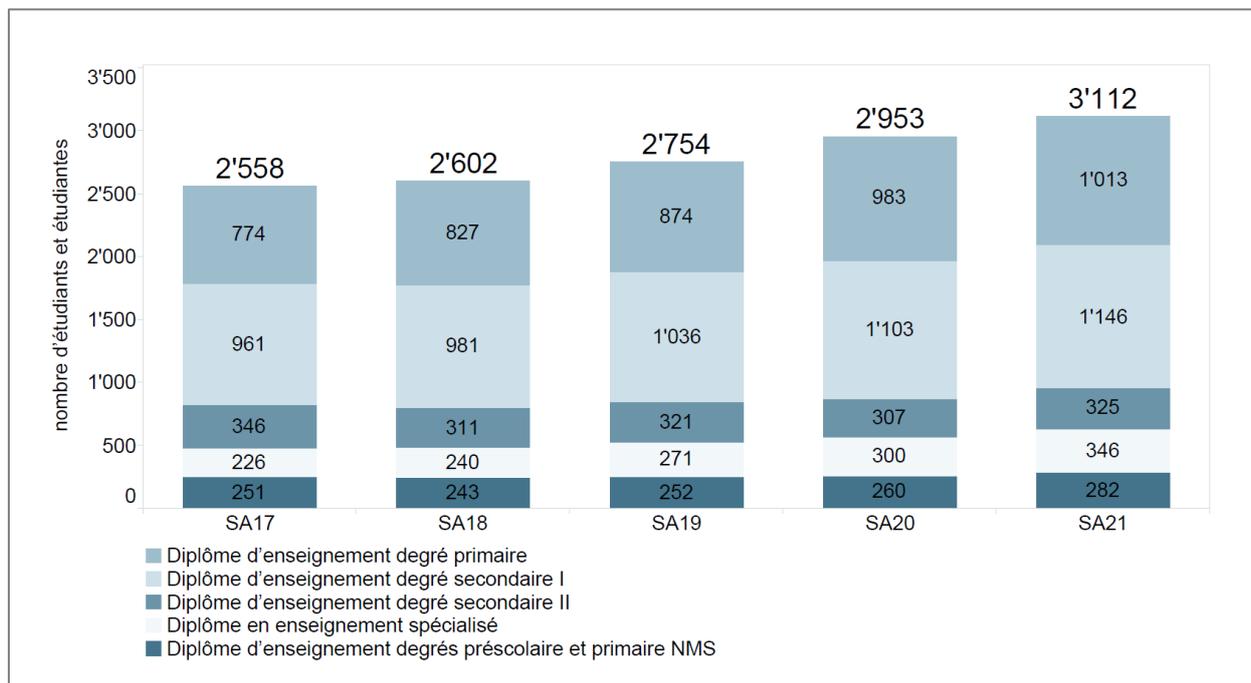
Vue d'ensemble I : étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

| | Total étudiant-e-s | | | Part de femmes | | | Part étudiant-e-s étrangers ¹ | | | Part étudiant-e-s extracantonaux ¹ | | |
|--|--------------------|--------------|-----------|----------------|------------|------------|--|-------------------|-----------|---|-------------------|------------|
| | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ |
| Institut du degré primaire | 1'013 | 983 | 3% | 81% | 81% | 0% | 5% | 5% | 0% | 31% | 31% | 0% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire (bachelor) – cycle 1 (école enfantine à 2 ^e année scolaire) | 328 | 316 | 4% | 92% | 95% | -3% | 6% | 6% | 0% | 34% | 32% | 2% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire (bachelor) – cycle 2 (3 ^e à 6 ^e années scolaires) | 629 | 613 | 3% | 75% | 73% | 2% | 5% | 5% | 0% | 32% | 33% | -1% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire selon la LHEP (bachelor) – BIL (filière bilingue) | 56 | 54 | 4% | 88% | 87% | 1% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Institut du degré secondaire I³ | 1'146 | 1'103 | 4% | 52% | 52% | 0% | 6% | 5% | 1% | 34% | 33% | 1% |
| Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education | 577 | 567 | 2% | 49% | 50% | -1% | 5% | 5% | 0% | 33% | 35% | -2% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education ¹ | 328 | 329 | 0% | 49% | 52% | -3% | 5% | 5% | 0% | 36% | 33% | 3% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation Enseignement spécialisé) ¹ | 59 | 44 | 34% | 69% | 70% | -1% | 7% | 7% | 0% | 34% | 23% | 11% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education (master consécutif) | 71 | 41 | 73% | 61% | 59% | 2% | 7% | 0% | 7% | 45% | 44% | 1% |
| Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit | 1 | 3 | -67% | 0% | 67% | -67% | 0% | 0% | 0% | 0% | 33% | -33% |
| Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement de degré primaire | 14 | 19 | -26% | 79% | 74% | 5% | 7% | 0% | 7% | 71% | 63% | 8% |
| Diplôme d'enseignement de degré secondaire I - diplôme spécialisé | 96 | 100 | -4% | 58% | 45% | 13% | 13% | 11% | 2% | 20% | 19% | 1% |
| Institut du degré secondaire II^{4,5} | 325 | 307 | 6% | 46% | 48% | -2% | 11% | 6% | 5% | 57% | 60% | -3% |
| Diplôme discipline unique | 44 | 43 | 2% | 55% | 44% | 10% | 11% | 7% | 4% | 52% | 49% | 3% |
| Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle | 99 | 74 | 34% | 48% | 57% | -9% | 15% | 9% | 6% | 54% | 64% | -10% |
| Diplôme double discipline | 44 | 46 | -4% | 45% | 41% | 4% | 9% | 4% | 5% | 57% | 67% | -10% |

| | Total étudiant-e-s | | | Part de femmes | | | Part étudiant-e-s étrangers ¹ | | | Part étudiant-e-s extracantonaux ¹ | | |
|---|--------------------|--------------|------------|----------------|------------|------------|--|-----------|-----------|---|------------|-----------|
| Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle | 138 | 144 | -4% | 43% | 47% | -4% | 8% | 4% | 4% | 61% | 60% | 1% |
| Institut de pédagogie curative | 346 | 300 | 15% | 88% | 87% | 1% | 7% | 7% | 0% | 32% | 28% | 4% |
| Etudes élémentaires | 34 | 27 | 26% | 88% | 93% | -5% | 0% | 15% | -15% | 47% | 41% | 6% |
| Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental | 45 | 38 | 18% | 91% | 87% | 4% | 9% | 5% | 4% | 38% | 37% | 1% |
| Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement | 239 | 206 | 16% | 87% | 88% | 1% | 6% | 6% | 0% | 29% | 26% | 3% |
| Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé | 28 | 29 | -3% | 89% | 72% | 17% | 18% | 21% | -3% | 36% | 17% | 19% |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 282 | 260 | 8% | 86% | 88% | -2% | 5% | 5% | 0% | 23% | 21% | 2% |
| Diplôme d'enseignement degré primaire NMS (bachelor) | 282 | 260 | 8% | 86% | 88% | -2% | 5% | 5% | 0% | 23% | 21% | 2% |
| Total Formations de base | 3'112 | 2'953 | 5% | 68% | 68% | 0% | 6% | 6% | 0% | 35% | 35% | 0% |

Jour de référence : 15 octobre

Vue d'ensemble II : évolution du nombre d'étudiants et étudiantes dans les formations de base, par institut



Jour de référence : 15 octobre

Vue d'ensemble III : étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires, par institut et filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

| | Total étudiant-e-s | | | Part de femmes | | | Part d'étudiant-e-s étrangers ¹ | | | Part étudiant-e-s extracantonaux ¹ | | |
|---|--------------------|------|-------|----------------|------|------|--|-------------------|-----|---|-------------------|------|
| | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ |
| Institut du degré primaire | 0 | 2 | -100% | 0% | 50% | -50% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Élargissement discipline degré primaire | 0 | 2 | -100% | 0% | 50% | -50% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Institut du degré secondaire I³ | 5 | 0 | - | 100% | - | - | 20% | - | - | 40% | - | - |
| Diplôme additionnel degré secondaire I | 5 | 0 | - | 100% | - | - | 20% | - | - | 40% | - | - |
| Institut du degré secondaire II⁵ | 7 | 10 | -30% | 43% | 30% | 13% | 14% | 10% | 4% | 29% | 50% | -21% |
| Diplôme additionnel degré secondaire II | 4 | 7 | -43% | 50% | 29% | 21% | 25% | 14% | 11% | 25% | 43% | -18% |
| Diplôme additionnel discipline degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle | 3 | 3 | 0% | 33% | 33% | 0% | 0% | 0% | 0% | 33% | 67% | -34% |
| Centres de didactique des disciplines | 139 | 118 | 18% | 76% | 77% | -1% | 4% | 4% | 0% | 74% | 65% | 9% |
| Joint master en didactique des disciplines « Sport » | 32 | 26 | 14% | 50% | 57% | -7% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design » | 27 | 28 | 4% | 81% | 85% | -4% | 4% | 4% | 0% | 74% | 65% | 9% |
| Joint master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » | 80 | 64 | 25% | 84% | 83% | 1% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Total Formations additionnelles et complémentaires | 151 | 130 | 16% | 75% | 73% | 2% | 2% | 2% | 0% | 16% | 17% | -1% |

Jour de référence : 15 octobre

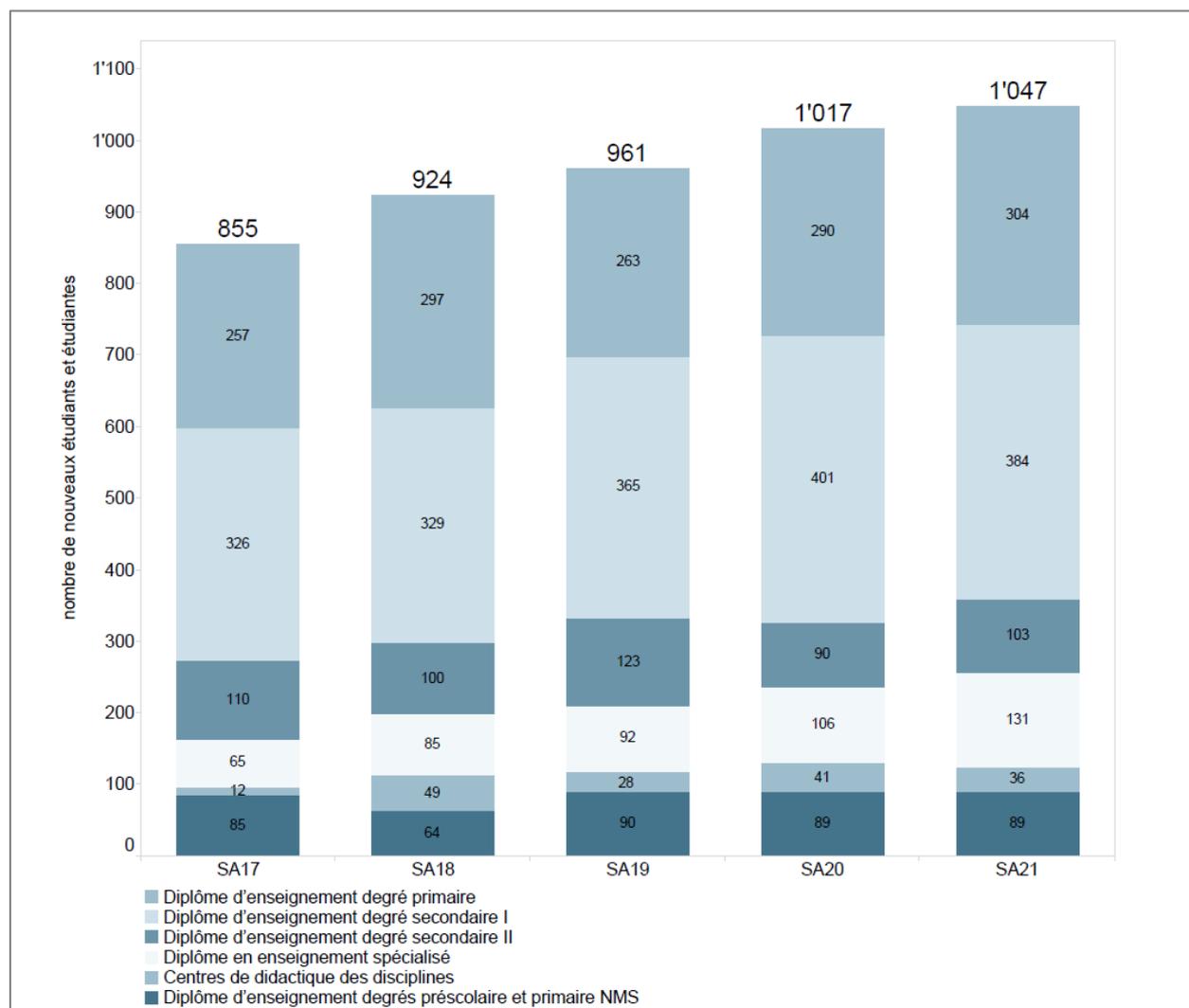
Vue d'ensemble IV : nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires par filière d'études, et part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

| | Total étudiant-e-s | | | Part de femmes | | | Part étudiant-e-s étrangers ¹ | | | Part étudiant-e-s extracantonaux ¹ | | |
|--|--------------------|------------|------------|----------------|------------|------------|--|-------------------|-----------|---|-------------------|-------------|
| | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ | HS21 | HS20 | Δ |
| Institut du degré primaire | 304 | 290 | 5% | 83% | 82% | 1% | 6% | 5% | 1% | 31% | 31% | 0% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire (bachelor) – cycle 1 (école enfantine à 2 ^e année scolaire) | 103 | 91 | 13% | 91% | 97% | -6% | 5% | 4% | 1% | 34% | 40% | -6% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire (bachelor) – cycle 2 (3 ^e à 6 ^e années scolaires) | 178 | 174 | 2% | 76% | 74% | 2% | 4% | 6% | -2% | 33% | 31% | 2% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire (bachelor) – BIL (filière bilingue) | 23 | 25 | -8% | 91% | 92% | -1% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Elargissement discipline de degré primaire | 0 | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Institut du degré secondaire I³ | 384 | 401 | -4% | 55% | 54% | 1% | 5% | 3% | 2% | 33% | 35% | -2% |
| Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education | 180 | 210 | -14% | 48% | 51% | -3% | 4% | 3% | 1% | 30% | 37% | -7% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education | 104 | 107 | -3% | 53% | 53% | 0% | 2% | 3% | -1% | 38% | 36% | 2% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé) | 25 | 20 | 25% | 76% | 70% | 6% | 4% | 10% | -6% | 40% | 10% | 30% |
| Master of Arts PHBern in Secondary Education (master consécutif) | 28 | 28 | 0% | 64% | 61% | 3% | 18% | 0% | 18% | 43% | 43% | 0% |
| Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit | 0 | 1 | -100% | 0% | 100% | -100% | 0% | 0% | 0% | 0% | 100% | -100% |
| Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement de degré primaire | 4 | 4 | 0% | 100% | 75% | 25% | 25% | 0% | 25% | 75% | 75% | 0% |
| Diplôme d'enseignement de degré secondaire I - diplôme spécialisé | 38 | 31 | 23% | 61% | 52% | 9% | 11% | 6% | 5% | 21% | 23% | -2% |
| Diplôme additionnel de degré secondaire I | 5 | 0 | - | 100% | - | - | 20% | - | - | 40% | - | - |
| Institut du degré secondaire II^{4, 5} | 103 | 90 | 14% | 51% | 41% | 10% | 12% | 7% | 5% | 47% | 58% | -11% |
| Diplôme discipline unique | 15 | 12 | 25% | 53% | 42% | 11% | 20% | 8% | 12% | 47% | 58% | -11% |
| Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle | 39 | 26 | 50% | 44% | 42% | 2% | 10% | 12% | -2% | 51% | 65% | -14% |
| Diplôme double discipline | 12 | 11 | 9% | 83% | 36% | 47% | 17% | 0% | 17% | 50% | 73% | -23% |
| Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle | 32 | 34 | -6% | 47% | 44% | 3% | 6% | 3% | 3% | 44% | 50% | -6% |
| Diplôme additionnel de degré secondaire II | 3 | 6 | -50% | 67% | 33% | 34% | 33% | 17% | 16% | 33% | 33% | 0% |
| Diplôme additionnel de degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle | 2 | 1 | 100% | 50% | 0% | 50% | 0% | 0% | 0% | 0% | 100% | -100% |

| | Total étudiant-e-s | | | Part de femmes | | | Part étudiant-e-s étrangers ¹ | | | Part étudiant-e-s extracandonaux ¹ | | |
|---|--------------------|--------------|-------------|----------------|------------|-----------|--|-------------------|------------|---|-------------------|------------|
| | | | | | | | | | | | | |
| Institut de pédagogie curative | 131 | 106 | 24% | 88% | 84% | 4% | 6% | 12% | -6% | 44% | 32% | 12% |
| Etudes élémentaires | 32 | 22 | 45% | 88% | 95% | -7% | 0% | 14% | -14% | 47% | 50% | -3% |
| Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental | 13 | 13 | 0% | 85% | 77% | 8% | 8% | 8% | 0% | 46% | 31% | 15% |
| Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement | 64 | 51 | 25% | 88% | 90% | -2% | 6% | 8% | -2% | 41% | 29% | 12% |
| Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé | 22 | 20 | 10% | 91% | 60% | 31% | 14% | 25% | -11% | 45% | 20% | 25% |
| Centres de didactique des disciplines | 36 | 41 | -12% | 78% | 73% | 5% | 0% | 0% | 0% | 100% | 88% | 12% |
| Joint master en didactique des disciplines « Sport » | 7 | 8 | -13% | 43% | 63% | -20% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design » | 6 | 8 | -25% | 83% | 88% | -5% | 0% | 0% | 0% | 100% | 88% | 12% |
| Joint master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » | 23 | 25 | -8% | 87% | 72% | 15% | k.A. ² | k.A. ² | - | k.A. ² | k.A. ² | - |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 89 | 89 | 0% | 84% | 84% | 0% | 4% | 2% | 2% | 28% | 15% | 13% |
| Diplôme d'enseignement de degré primaire NMS (bachelor) | 89 | 89 | 0% | 84% | 84% | 0% | 4% | 2% | 2% | 28% | 15% | 13% |
| Total nouveaux étudiant-e-s | 1'047 | 1'017 | 3% | 70% | 67% | 3% | 6% | 5% | 1% | 36% | 35% | 1% |

Jour de référence : 15 octobre

Vue d'ensemble V : évolution du nombre de nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut



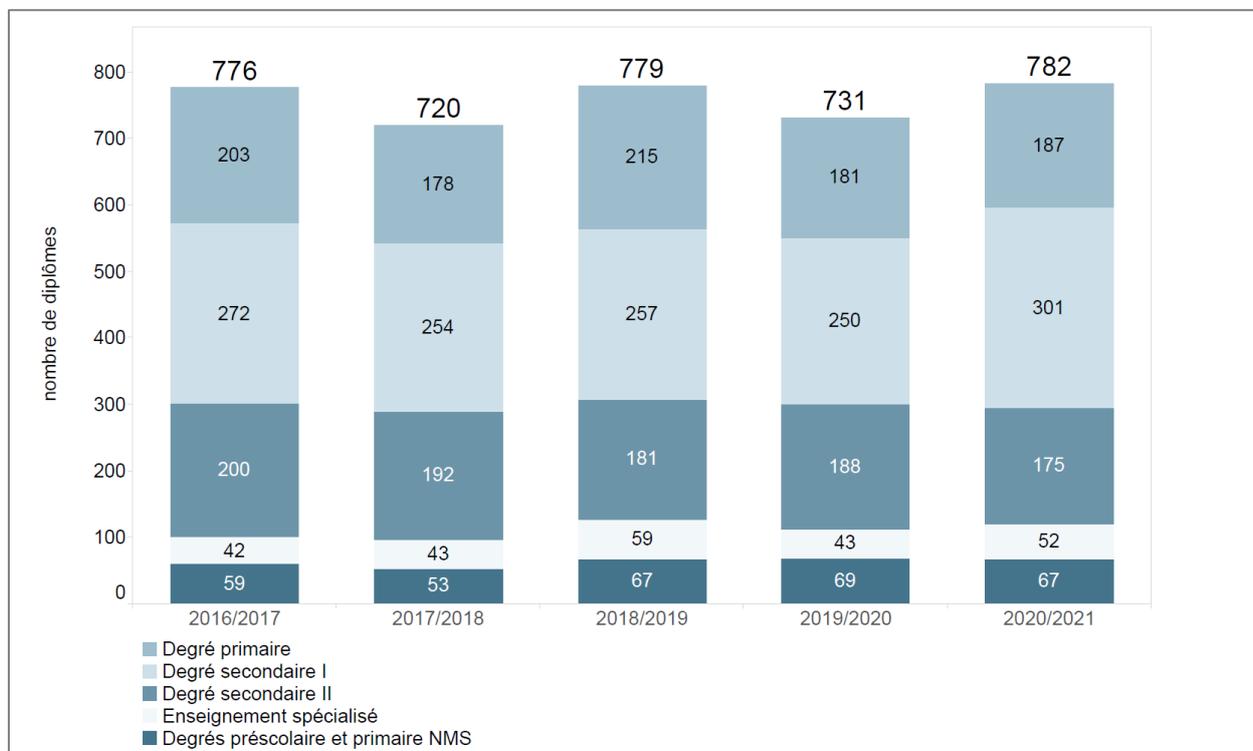
Jour de référence : 15 octobre

Vue d'ensemble VI : nombre de diplômes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut

| | Femmes | Hommes | Total |
|--|------------|------------|------------|
| Institut du degré primaire | 163 | 24 | 187 |
| Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education | 157 | 23 | 180 |
| Elargissement discipline degré primaire | 6 | 1 | 7 |
| Institut du degré secondaire I | 179 | 122 | 301 |
| Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement) | 83 | 52 | 135 |
| Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education | 75 | 49 | 124 |
| Diplôme spécialisé par discipline pour le degré secondaire I | 19 | 21 | 40 |
| Diplôme additionnel degré secondaire I | 2 | 0 | 2 |
| Institut du degré secondaire II | 98 | 77 | 175 |
| Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité | 33 | 27 | 60 |
| Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle | 65 | 48 | 113 |
| Diplôme additionnel école préparant à la maturité | 0 | 2 | 2 |
| Institut de pédagogie curative | 47 | 5 | 52 |
| Diplôme d'enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education | 47 | 5 | 52 |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 62 | 5 | 67 |
| Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education | 62 | 5 | 67 |
| Total | 549 | 233 | 782 |

Période de référence : 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021

Vue d'ensemble VII : évolution du nombre de diplômes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut



Période de référence : 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021

Remarques concernant les statistiques des étudiants

¹ Les pourcentages se réfèrent aux étudiants et étudiantes immatriculés à la PHBern. Les étudiants et étudiantes inscrits ne sont pas pris en compte.

² Les données des étudiants et étudiantes de ces filières ne sont pas disponibles car l'immatriculation se fait à la haute école de coopération (étudiants et étudiantes inscrits).

³ Les étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire I qui sont immatriculés parallèlement dans la filière de bachelor, de master et/ou de diplôme additionnel ne sont pris en compte que dans la filière de master.

⁴ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptabilisés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre 2021 : 29; 2020 : 28).

⁵ Au cours de l'année universitaire 2021, 125 étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire II sont immatriculés en parallèle à l'Université de Berne ou à la HEAB et ne paient pas de taxes d'études à la PHBern (2020 : 205).

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Les tableaux ci-après contiennent des renvois aux explications des statistiques sur les collaborateurs et collaboratrices. Ces explications se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

Vue d'ensemble I : effectifs par unité organisationnelle

| | Total collaborateurs/trices | | | Part de femmes | | | Total en % | | |
|--|-----------------------------|--------------|-----------|----------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ |
| Unités organisationnelles | | | | | | | | | |
| Rectorat | 37 | 37 | 0% | 57% | 57% | 0% | 3% | 3% | 0% |
| Services ¹ | 70 | 66 | 6% | 73% | 73% | 0% | 6% | 6% | 0% |
| Réseau Transformation numérique administration ¹ | 25 | 24 | 4% | 12% | 8% | 4% | 2% | 2% | 0% |
| Réseau Transformation numérique enseignement ^{1, 2} | 28 | 11 | 155% | 39% | 36% | 3% | 3% | 1% | 2% |
| Institut du degré primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable ») ³ | 242 | 227 | 7% | 80% | 76% | 4% | 22% | 21% | 1% |
| Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles ») ⁴ | 254 | 249 | 2% | 51% | 50% | 1% | 23% | 23% | 0% |
| Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport ») ⁵ | 53 | 67 | -21% | 43% | 48% | -5% | 5% | 6% | -1% |
| Institut de pédagogie curative | 59 | 50 | 18% | 81% | 78% | 3% | 5% | 5% | 0% |
| Institut de formation continue et de formation aux médias | 161 | 182 | -12% | 60% | 58% | 2% | 14% | 17% | -3% |
| Institut de recherche, développement et évaluation | 83 | 87 | -5% | 82% | 74% | 8% | 7% | 8% | -1% |
| Centre de didactique des disciplines ⁶ | 1 | - | - | 0% | - | - | <1% | - | - |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 97 | 85 | 14% | 69% | 67% | 2% | 9% | 8% | 1% |
| Secrétariat BeLEARN ⁷ | 4 | 1 | 300% | 25% | 100% | -75% | <1% | <1% | 0% |
| Total⁸ | 1'114 | 1'086 | 3% | 64% | 62% | 2% | 100% | 100% | 0% |

Jour de référence : 31 décembre

Vue d'ensemble II : évolution des effectifs par unité organisationnelle

| Unités organisationnelles | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Rectorat | 19 | 21 | 22 | 37 | 37 |
| Services ¹ | | | | 66 | 70 |
| Réseau Transformation numérique administration ¹ | 50 | 105 | 104 | 24 | 25 |
| Réseau Transformation numérique enseignement ^{1, 2} | | | | 11 | 28 |
| Institut du degré primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable ») ³ | 220 | 220 | 236 | 227 | 242 |
| Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles ») ⁴ | 280 | 233 | 240 | 249 | 254 |
| Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport ») ⁵ | 60 | 59 | 73 | 67 | 53 |
| Institut de pédagogie curative | 37 | 40 | 50 | 50 | 59 |
| Institut de formation continue et de formation aux médias | 214 | 198 | 193 | 182 | 161 |
| Institut de recherche, développement et évaluation | 68 | 73 | 71 | 87 | 83 |
| Centre de didactique des disciplines ⁶ | - | - | - | - | 1 |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 95 | 87 | 86 | 85 | 97 |
| Secrétariat BeLEARN ⁷ | - | - | - | 1 | 4 |
| Total⁸ | 1'043 | 1'036 | 1'075 | 1'086 | 1'114 |

Jour de référence : 31 décembre

Vue d'ensemble III : postes à plein temps par unité organisationnelle

| Unités organisationnelles | Total postes à plein temps | | | Part de femmes | | | Total en % | | |
|--|----------------------------|--------------|-----------|----------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ |
| Rectorat | 30,3 | 30,2 | 0% | 55% | 56% | -1% | 6% | 6% | 0% |
| Services ¹ | 55,5 | 53,0 | 5% | 68% | 68% | 0% | 11% | 11% | 0% |
| Réseau Transformation numérique administration ¹ | 22,8 | 21,8 | 5% | 13% | 9% | 4% | 4% | 4% | 0% |
| Réseau Transformation numérique enseignement ^{1, 2} | 15,6 | 7,7 | 102% | 34% | 30% | 4% | 3% | 2% | 1% |
| Institut du degré primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable ») ³ | 90,6 | 83,0 | 9% | 75% | 71% | 4% | 18% | 17% | 1% |
| Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles ») ⁴ | 85,4 | 79,5 | 8% | 51% | 52% | -1% | 17% | 16% | 1% |
| Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport ») ⁵ | 20,3 | 26,6 | -24% | 53% | 58% | -5% | 4% | 5% | -1% |
| Institut de pédagogie curative | 27,2 | 25,7 | 6% | 77% | 75% | 2% | 5% | 5% | 0% |
| Institut de formation continue et de formation aux médias | 82,6 | 92,0 | -10% | 62% | 59% | 3% | 16% | 19% | -3% |
| Institut de recherche, développement et évaluation | 47,3 | 48,8 | -3% | 80% | 72% | 8% | 9% | 10% | -1% |
| Centre de didactique des disciplines ⁶ | 0,6 | - | - | 0% | - | - | <1% | - | - |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 27,0 | 23,9 | 13% | 60% | 57% | 3% | 5% | 5% | 0% |
| Secrétariat BeLEARN ⁷ | 2,4 | 1,0 | 140% | 42% | 100% | -58% | <1% | <1% | 0% |
| Total⁸ | 507,6 | 493,2 | 3% | 62% | 60% | 2% | 100% | 100% | 0% |

Jour de référence : 31 décembre

Vue d'ensemble IV : évolution des postes à plein temps par unité organisationnelle

| Unités organisationnelles | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Rectorat | 15,7 | 17,2 | 17,5 | 30,2 | 30,3 |
| Services ¹ | | | | 53,0 | 55,5 |
| Réseau Transformation numérique administration ¹ | 43,0 | 83,8 | 82,7 | 21,8 | 22,8 |
| Réseau Transformation numérique enseignement ^{1, 2} | | | | 7,7 | 15,6 |
| Institut du degré primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable ») ³ | 76,0 | 80,1 | 81,5 | 83,0 | 90,6 |
| Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles ») ⁴ | 103,3 | 76,2 | 79,9 | 79,5 | 85,4 |
| Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport ») ⁵ | 23,4 | 22,8 | 26,0 | 26,6 | 20,3 |
| Institut de pédagogie curative | 23,4 | 24,2 | 24,3 | 25,7 | 27,2 |
| Institut de formation continue et de formation aux médias | 116,1 | 103,6 | 102,5 | 92,0 | 82,6 |
| Institut de recherche, développement et évaluation | 39,4 | 43,1 | 41,4 | 48,8 | 47,3 |
| Centre de didactique des disciplines ⁶ | - | - | - | - | 0,6 |
| Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS | 24,2 | 22,1 | 22,3 | 23,9 | 27,0 |
| Secrétariat BeLEARN ⁷ | - | - | - | 1,0 | 2,4 |
| Total⁸ | 464,5 | 473,1 | 478,0 | 493,2 | 507,6 |

Jour de référence : 31 décembre

Vue d'ensemble V : personnes selon les fonctions

| Catégories de fonction | Total collaborateurs/trices | | | Part de femmes | | | Total en % | | |
|---|-----------------------------|--------------|-----------|----------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ |
| Direction de la haute école | 11 | 10 | 10% | 36% | 30% | 6% | 1% | 1% | 0% |
| Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines | 41 | 38 | 8% | 63% | 71% | -8% | 4% | 3% | 1% |
| Responsables des divisions, des sections et des équipes | 33 | 24 | 38% | 39% | 42% | -3% | 3% | 2% | 1% |
| Collaborateurs / collaboratrices administratifs | 158 | 160 | -1% | 65% | 63% | 2% | 13% | 14% | -1% |
| Collaborateurs / collaboratrices scientifiques | 113 | 103 | 10% | 65% | 65% | 0% | 10% | 9% | 1% |
| Enseignants / enseignantes | 459 | 455 | 1% | 62% | 61% | 1% | 39% | 39% | 0% |
| Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi | 276 | 274 | 1% | 66% | 62% | 4% | 23% | 24% | -1% |
| Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes | 88 | 88 | 0% | 74% | 64% | 10% | 7% | 8% | -1% |
| Total¹⁰ | 1'179 | 1'152 | 2% | 63% | 62% | 1% | 100% | 100% | 0% |

Jour de référence : 31 décembre

Vue d'ensemble VI : postes à plein temps selon les fonctions

| Catégories de fonction | Total postes à plein temps | | | Part de femmes | | | Total en % | | |
|---|----------------------------|--------------|-----------|----------------|------------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ | 2021 | 2020 | Δ |
| Direction de la haute école | 10,1 | 10,0 | 2% | 31% | 30% | 1% | 2% | 2% | 0% |
| Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines | 31,8 | 29,8 | 7% | 66% | 71% | -5% | 6% | 6% | 0% |
| Responsables des divisions, des sections et des équipes | 22,5 | 22,1 | 2% | 34% | 41% | -7% | 5% | 4% | 1% |
| Collaborateurs / collaboratrices administratifs | 119,2 | 121,7 | -2% | 62% | 60% | 1% | 23% | 25% | -2% |
| Collaborateurs / collaboratrices scientifiques | 60,4 | 52,0 | 16% | 66% | 66% | 0% | 12% | 11% | 1% |
| Enseignants / enseignantes | 213,3 | 205,3 | 4% | 62% | 60% | 2% | 42% | 42% | 0% |
| Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi | 18,6 | 17,7 | 5% | 68% | 63% | 5% | 4% | 4% | 0% |
| Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes | 31,8 | 34,8 | -9% | 71% | 62% | 9% | 6% | 7% | -1% |
| Total¹⁰ | 507,6 | 493,2 | 3% | 62% | 60% | 2% | 100% | 100% | 0% |

Jour de référence : 31 décembre

Remarques concernant les statistiques des collaborateurs et collaboratrices

¹ Les nouvelles unités administratives « Services » et « Réseau Transformation numérique » ont été créées dans le cadre de la réorganisation "Administration 2020" (jusqu'au 31 janvier 2020 : « Administration centrale », « Administration Formations de base », « Administration Formation continue et recherche »).

² Les domaines de travail suivants et leurs collaborateurs et collaboratrices font partie du réseau *Transformation numérique* et ne sont désormais plus rattachés à l'administration, mais à l'enseignement : Digital Learning Base (DigiLeb), Conseil en informatique scolaire (anciennement rattaché à l'Institut de formation continue et de formation aux médias) ainsi que Think Tank Médias et Informatique.

³ Les collaborateurs et collaboratrices du domaine d'activité Admissions extraordinaires (AOZ) et du Centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » (FDZ NMG+NE) sont nouvellement rattachés à l'institut du degré primaire.

⁴ Les collaborateurs et collaboratrices du centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles » (FDZ TTG-D) sont nouvellement rattachés à l'institut du degré secondaire I.

⁵ Les collaborateurs et collaboratrices du centre de didactique des disciplines « Sport » sont nouvellement rattachés à l'institut du degré secondaire II.

⁶ Le Centre de didactique des disciplines est considéré depuis 2021 comme une unité spécifique.

⁷ Le consortium BeLEARN a été créé en 2020.

⁸ La même personne peut être employée à la PHBern ainsi qu'à l'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS.

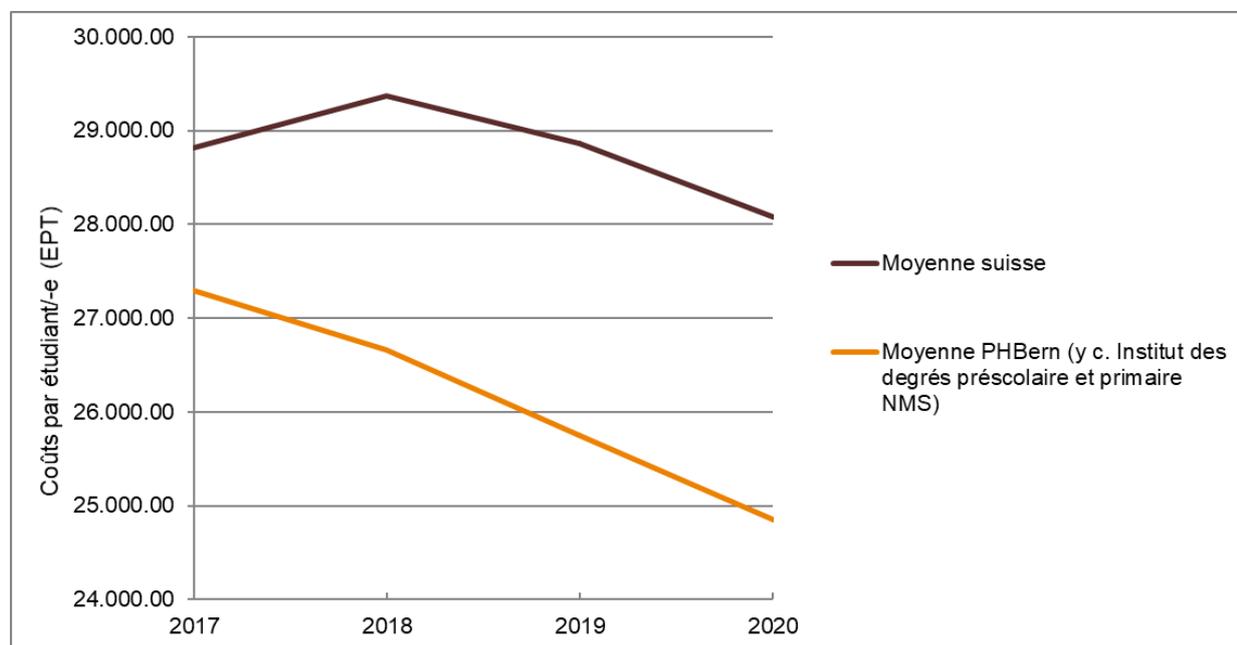
⁹ Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base et de la formation continue étaient rattachés à l'Institut de degré secondaire I et à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

¹⁰ Une même personne peut assumer plusieurs fonctions.

3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalents plein temps)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Moyenne suisse (en CHF) | 28'814 | 29'369 | 28'859 | 28'079 |
| Coûts moyens pour la PHBern (y c. l'IVP NMS) (en CHF) | 27'292 | 26'667 | 25'755 | 24'850 |

Vue d'ensemble I : évolution des coûts par étudiant ou étudiante, par équivalent plein temps (en CHF)



3.4 Organes

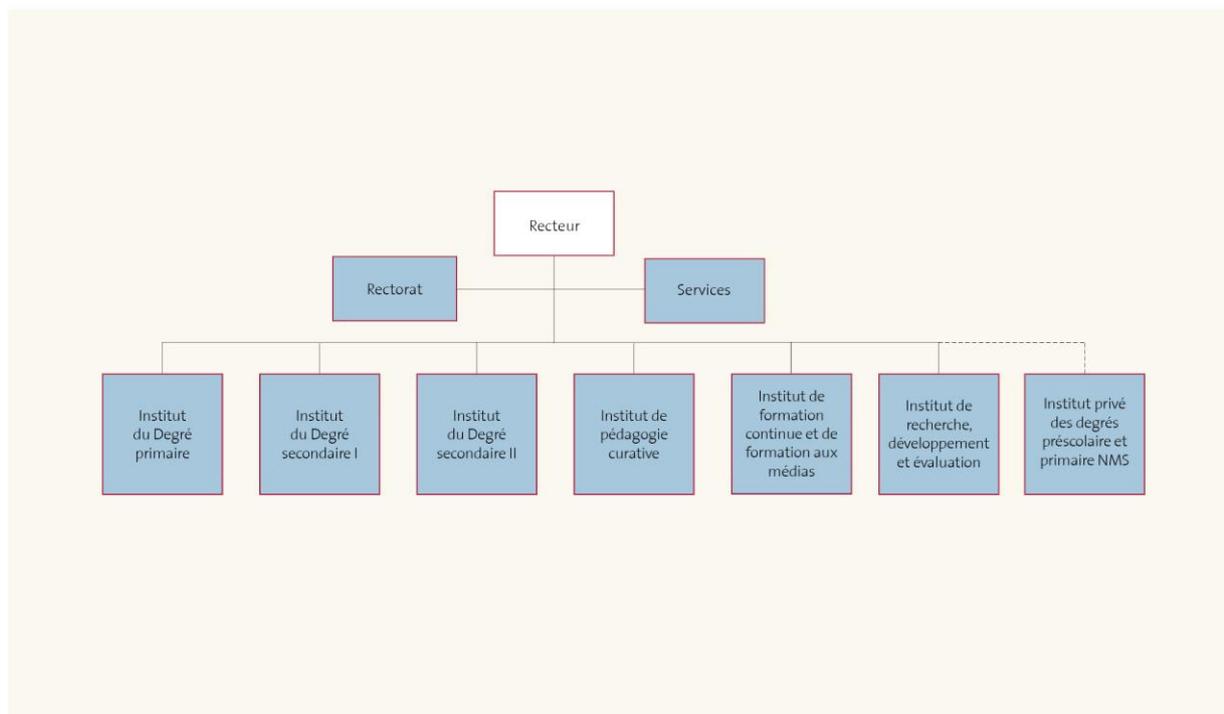
Conseil de l'école

| | |
|--|--|
| Elisabeth Schenk Jenzer (présidente) | Rectrice du gymnase Kirchenfeld |
| Therese Hilfiker (vice-présidente) | Ancienne Senior HR Business Partner CSL Behring Suisse |
| Prof. Dr. Zoltán M. Balogh | Professeur et co-directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne |
| Bernhard Blank | Recteur du gymnase Lerbermatt (depuis le 1.5.2021) |
| Kathrin Hüppi | Enseignante du degré secondaire et co-directrice de l'Oberstufenzentrum, Rapperswil, BE |
| Simone Knödler-Gilgen (voix consultative) | Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique et de la culture |
| Prof. Thomas Längin | Enseignant haute école spécialisée bernoise |
| Samir Malek-Madani | Collaborateur scientifique de l'Institut du degré secondaire I, représentant du corps intermédiaire de la PHBern (depuis le 1.2.2021) |
| Dr. Madeleine Pfäffli | Enseignante à l'Institut du degré primaire, représentante des enseignants et enseignantes de la PHBern (depuis le 8.9.2021) |
| Prof. Dr. Martin Schäfer | Recteur de la PHBern |
| Dr. med. Eliane Siegenthaler | Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne |
| Raymond Wiedmer | Etudiant à l'Institut du degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes |
| Ont quitté le Conseil de l'école : | |
| Dr. Ursula Fiechter | Enseignante à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, représentante du corps enseignant de la PHBern (au 30.6.2021) |
| Christine Hostettler | Enseignante, 3 ^e cycle, école de Wabern (au 31.1.2021) |

Direction de l'école

| | |
|---|---|
| Prof. Dr. Martin Schäfer (président) | Recteur |
| Prof. Dr. Daniel Steiner | Responsable de l'Institut du degré primaire |
| Prof. Dr. Andrea Schweizer | Responsable de l'Institut du degré secondaire I |
| Prof. Dr. Marc Eyer | Responsable de l'Institut du degré secondaire II |
| Prof. Dr. Michael Eckhart | Responsable de l'Institut de pédagogie curative |
| Prof. Dr. Jürg Arpagaus | Responsable de l'Institut de formation continue et de formation aux médias (depuis le 1.9.2021) |
| Prof. Dr. Doris Edelmann | Responsable de l'Institut de recherche, développement et évaluation |
| Prof. Dr. Martin Stadelmann | Responsable de l'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS |
| Stefan von Wyl | Responsable Services |
| Martin Dietrich (voix consultative) | Responsable finances et controlling |
| Urs Dietrich (voix consultative) | Responsable du Réseau transformation numérique |
| A quitté la direction de l'école : | |
| Prof. Dr. Gottfried Hodel | Responsable de l'Institut de formation continue et de formation aux médias (au 31.8.2021) |

3.5 Organigramme



■ Instituts / unités administrative

□ Rattaché à la PHBern

4 Comptes annuels 2021

4.1 Compte de résultat

| Montants en KCHF | Expl. | 2021 | 2020 |
|---|--------|---------------|---------------|
| Produits | | | |
| Financement de base | 5.2.1 | 80'852 | 78'523 |
| Produits de la recherche provenant de fonds de tiers | 5.2.2 | 1'744 | 2'774 |
| Taxes d'études | 5.2.3 | 5'148 | 4'843 |
| Produits divers | 5.2.3 | 2'783 | 2'517 |
| Total produits | | 90'527 | 88'657 |
| Charges | | | |
| Autres contributions à des tiers | 5.4.1 | 2'934 | 3'049 |
| Charges de personnel | 5.3.1 | 79'586 | 78'703 |
| Autres charges d'exploitation | 5.4.2 | 7'240 | 6'897 |
| Amortissements | 5.5.8 | 403 | 394 |
| Total charges d'exploitation | | 90'163 | 89'043 |
| Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-) | | 364 | -386 |
| Charges financières | 5.6.1 | 25 | 9 |
| Produits financiers | 5.6.1 | 2 | 6 |
| Résultat financier | | -23 | -3 |
| RESULTAT ORDINAIRE | | 341 | -389 |
| Modification des fonds affectés | 5.5.13 | 34 | 34 |
| Résultat fonds | | 34 | 34 |
| RESULTAT Bénéfice (+) / Perte (-) | | 375 | -355 |

4.2 Bilan

| Montants en KCHF | Expl. | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|--------|---------------|---------------|
| Actifs | | | |
| Liquidités | 5.5.1 | 3'949 | 4'336 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 5.5.2 | 12'479 | 11'189 |
| Autres créances à court terme | 5.5.3 | 2 | 1 |
| Stocks | 5.5.4 | 3 | 1 |
| Actifs de régularisation | 5.5.5 | 1'678 | 1'226 |
| Actifs circulants | | 18'111 | 16'753 |
| Immobilisations corporelles | 5.5.6 | 1'163 | 1'267 |
| Immobilisations incorporelles | 5.5.7 | 303 | 78 |
| Actifs immobilisés | | 1'466 | 1'345 |
| Total actifs | | 19'577 | 18'098 |
| Passifs | | | |
| Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations | 5.5.9 | 2'167 | 837 |
| Autres dettes à court terme | 5.5.10 | 294 | 40 |
| Passifs de régularisation | 5.5.11 | 8'538 | 8'033 |
| Provisions à court terme | 5.5.12 | 1'477 | 1'614 |
| Capitaux de tiers à court terme | | 12'476 | 10'524 |
| Autres dettes à long terme | 5.5.13 | 463 | 697 |
| Engagements de prévoyance à long terme | 5.3.2 | 12'175 | 12'872 |
| Provisions à long terme | 5.5.12 | 3'321 | 3'238 |
| Capitaux de tiers à long terme | | 15'959 | 16'807 |
| Total capitaux de tiers | | 28'435 | 27'331 |
| Résultats cumulés | | -9'233 | -8'878 |
| Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-) | | 375 | -355 |
| Total capital propre | | -8'858 | -9'233 |
| Total passifs | | 19'577 | 18'098 |

4.3 Tableau des flux de trésorerie

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-) | 375 | -355 |
| Amortissements/réévaluations actifs immobilisés | 403 | 394 |
| Pertes/omissions des dépréciations de valeur | 0 | 0 |
| Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur les fonds | 83 | 1'473 |
| Autres charges/produits sans incidence sur les fonds | -932 | -896 |
| Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations | -1'290 | -1'132 |
| Diminution/augmentation autres créances à court terme | -1 | 0 |
| Diminution/augmentation de stocks | -1 | 4 |
| Diminution/augmentation des actifs de régularisation | -453 | 207 |
| Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations | 1'281 | -864 |
| Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme | 255 | -33 |
| Augmentation/diminution des passifs de régularisation | 505 | 1'476 |
| Augmentation/diminution des provisions à court terme | -137 | 333 |
| Flux financiers résultant de l'activité d'exploitation | 88 | 607 |
| Investissements (achat) d'immobilisations corporelles | -224 | -1'073 |
| Désinvestissement (vente) d'immobilisations corporelles | 0 | 76 |
| Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles | -251 | -64 |
| Désinvestissement (vente) d'immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| Flux financiers résultant de l'activité d'investissement | -475 | -1'061 |
| Flux financiers résultant de l'activité de financement | 0 | 0 |
| Total variation Fonds des liquidités | -387 | -454 |
| Liquidités au début de l'exercice | 4'336 | 4'790 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | 3'949 | 4'336 |
| Variation des flux financiers | -387 | -454 |
| Le fonds de trésorerie se compose comme suit: | | |
| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Caisse | 10 | 11 |
| Compte poste | 2'709 | 3'390 |
| Compte bancaire | 129 | 97 |
| Compte courant Administration des finances | 1'101 | 838 |
| Total | 3'949 | 4'336 |

4.4 Tableau des fonds propres au 31.12.2021

| Montants en KCHF | Fonds principaux | Fonds de tiers | Total fonds propres |
|--|------------------|----------------|---------------------|
| Fonds propres au 01.01.2019 | -9'211 | 182 | -9'029 |
| Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-) | 152 | 0 | 152 |
| Fonds propres au 31.12.2019 | -9'059 | 182 | -8'877 |
| Fonds propres au 01.01.2020 | -9'060 | 182 | -8'878 |
| Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-) | -355 | 0 | -355 |
| Fonds propres au 31.12.2020 | -9'415 | 182 | -9'233 |
| Fonds propres au 01.01.2021 | -9'415 | 182 | -9'233 |
| Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-) | 375 | 0 | 375 |
| Fonds propres au 31.12.2021 | -9'040 | 182 | -8'858 |

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement : les fonds principaux et les fonds de tiers. La présentation a été adaptée par rapport à l'année précédente, la réserve d'évaluation de l'Etat ainsi que la réserve provenant de bénéfice de l'Etat ont été regroupées sous le terme "fonds principaux".

Fonds principaux

Les fonds principaux comprennent les réserves (entre autres la réserve d'évaluation négative due à la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise [CPB] et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois [CACEB] en 2014) et les résultats annuels cumulés de la PHBern.

Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés résultant d'activités financées par des fonds de tiers.

Résultat de l'exercice

La PHBern ne peut pas distribuer de bénéfices. Le résultat de l'exercice 2021 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31.12.2021 un capital propre négatif de KCHF 8'858. Le capital propre négatif perdure depuis l'introduction du système de subventionnement et de la présentation des comptes selon les normes de Swiss GAAP RPC en 2014. Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP) et la solvabilité de la haute école n'est pas menacée.

5 Annexe aux comptes annuels 2021

5.1 Informations générales

5.1.1 Indications générales

La PHBern est l'une des grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse, active dans la formation de base et continue des enseignants et enseignantes et des directeurs et directrices d'école ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. En outre, la PHBern propose une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public appartenant au canton de Berne et dont le siège est à Berne. Son adresse est la suivante : PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2021 et approuvés par le conseil de l'école le 29 mars 2022. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de septembre 2022.

5.1.2 Principes régissant l'établissement du bilan

Conformément aux dispositions de la loi sur la PHBern (LHEP), la PHBern doit présenter ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2021 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de CHF et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. Le cours de change appliqué correspond à celui du jour de clôture du bilan selon oanda.com. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication, les passifs aux valeurs nominales.

L'établissement des comptes annuels exige que les responsables procèdent à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs à la date de l'établissement du bilan. Cette remarque concerne en particulier les rubriques du point 5.5 Actifs et passifs. La présentation des comptes annuels a été adaptée de manière modérée pour l'année sous revue 2021. Outre une modernisation de la présentation, des adaptations ont été apportées au contenu de certaines rubriques. Dans la mesure où ces modifications présentent une certaine importance pour le lecteur, elles sont mentionnées à l'endroit correspondant.

5.2 Rubriques concernant les recettes de la PHBern

Les recettes de la PHBern proviennent en premier lieu du financement de base, des recettes issues de la recherche et d'autres recettes. Ce chapitre contient les commentaires relatifs aux principales rubriques concernant les recettes de la PHBern.

5.2.1 Financement de base

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Subvention du canton de Berne | 60'708 | 60'105 |
| Autres contributions | 2'213 | 2'526 |
| Contributions AHES (étudiants externes au canton) | 17'931 | 15'892 |
| Total du financement de base | 80'852 | 78'523 |

Dans le mandat de prestations (ACE 1507/2020 du 16 décembre 2020), la subvention cantonale en faveur de la PHBern pour l'année 2021 a été fixée à KCHF 60'708, soit à 67,1 % (année précédente 67,8 %) de son produit d'exploitation.

Le recul de la rubrique « Autres contributions » (2,4 % du produit d'exploitation, année précédente 2,8 %) est dû à la suppression de la subvention pour l'offensive de formation continue en langues étrangères et de la subvention pour l'introduction du Lehrplan 21 ; une subvention a été accordée pour la première fois pour MINT mobil. Vous trouverez de plus amples informations sur les prestations du canton de Berne sous Transactions avec des parties liées, chiffre 5.8.)

Les contributions AHES correspondent au cours de l'année sous revue à 19,8 % (année précédente 17,9 %) du produit d'exploitation et continuent à augmenter en raison du nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes, de l'augmentation du tarif AHES ainsi que de la plus forte intensité des études.

5.2.2 Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse | 959 | 992 |
| Autres produits de projets | 785 | 1'782 |
| Total produits de la recherche provenant de fonds de tiers | 1'744 | 2'774 |

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers a diminué au cours de l'année sous revue de KCHF 1'030 à KCHF 1'744 et correspond à 1,9 % (année précédente 3,1 %) du produit d'exploitation. Au cours de l'année sous revue, la contribution versée pour la mise en place du centre de didactique des disciplines a été supprimée et moins de projets ont pu être acquis à cause de la pandémie. Cette rubrique varie en règle générale toujours d'une année à l'autre.

5.2.3 Produits divers / diminution de produits

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Taxes d'études | 5'148 | 4'843 |
| Produits issus de la formation continue | 760 | 542 |
| Produits provenant de la fourniture de services | 1'688 | 1'450 |
| Produits divers | 338 | 526 |
| Réduction sur produits | -3 | 0 |
| Total des produits divers / diminution de produits | 7'931 | 7'361 |

Par rapport à l'année précédente, les autres contributions ont augmenté de KCHF 570 au total de KCHF 7'931, ce qui correspond à une hausse de 8,8 % (année précédente 8,3 %) du produit d'exploitation. Au total, le nombre d'étudiants et d'étudiantes de la PHBern a augmenté de 5 % (à la date de référence du semestre d'automne 2021), ce qui a entraîné une hausse des taxes d'études de 6,3 %, soit KCHF 5'148. La pandémie de Corona a également entraîné en 2021 des annulations ou des reports d'offres de formation continue et de services. Certaines offres ont toutefois été plus demandées qu'en 2020. Ainsi, on a constaté une demande nettement plus élevée pour les offres « sur demande » et les mandats de conseil. Les recettes provenant de la fourniture de services comprennent la refacturation

des frais de personnel que la PHBern a assumés en tant qu'institution hôte du consortium BeLEARN. Dans les produits divers, un remboursement unique de charges a pu être comptabilisé l'année précédente.

5.3 Collaborateurs

5.3.1 Charges de personnel et effectifs en personnel

En 2021, la PHBern employait environ 1'100 collaborateurs, ce qui correspond à un peu plus de 500 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les engagements de prévoyance. Des informations complémentaires sur les effectifs de la PHBern se trouvent au chapitre 3.2.

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Traitements | 65'501 | 65'454 |
| Assurances sociales sans institutions de prévoyance | 5'503 | 5'380 |
| Institutions de prévoyance | 7'595 | 6'890 |
| Autres charges de personnel | 987 | 979 |
| Total des charges de personnel | 79'586 | 78'703 |

Le poste de charges de loin le plus important est celui des frais de personnel, avec une part de 88,3 % (KCHF 79'586) (année précédente 88,4 %, KCHF 78'703). Les charges pour les salaires n'ont que légèrement augmenté de KCHF 47 au cours de l'exercice. Les chiffres de l'année précédente prenaient toutefois en compte la première constitution de la provision pour les congés de formation et de perfectionnement d'un montant de KCHF 1'500. Sans cette provision, les salaires auraient augmenté de KCHF 1'547 par rapport à l'année précédente. Les principaux facteurs de cette hausse sont les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes, les honoraires versés aux enseignants et enseignantes, l'augmentation des salaires due à la hausse des salaires et les salaires versés à BeLEARN en tant qu'institution hôte, salaires qui ont été refacturés en tant que produits résultant de services. La provision pour les primes de fidélité augmente légèrement de KCHF 14, la provision pour la gestion flexible des horaires diminue de KCHF 27. Dans les KCHF 7'595 des institutions de prévoyance, KCHF 8'292 de cotisations et KCHF 697 de réduction sont comptabilisés en raison de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance. Les charges pour les institutions de prévoyance augmentent de KCHF 440 en raison des taux de cotisation plus élevés de l'employeur.

5.3.2 Engagements de prévoyance

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des provisions a été adapté. Depuis 2015, la provision (= engagement économique de la PHBern) est calculée jusqu'à fin 2034 sur la base des obligations de paiement de la part de l'employeur des cotisations de financement et des directives suivantes, qui s'appliquent également au canton de Berne :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans pour la CPB et d'au moins 17 ans pour la CACEB (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;

- hypothèse de croissance du personnel 0,31 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2021 = 13 ans).
- taux d'intérêt de 0 % en raison de la situation actuelle des marchés financiers.

| Montants en KCHF | CPB | CACEB | Total |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Valeurs d'acquisition au 01.01.2020 | 8'147 | 5'587 | 13'734 |
| Changement en raison d'ajustement des paramètres de calcul | -119 | -82 | -201 |
| Utilisation (paiement des cotisations d'assainissement) | -475 | -324 | -799 |
| Provision pour la formation | 187 | 0 | 187 |
| Dissolution | 0 | -49 | -49 |
| Valeurs d'acquisition au 31.12.2020 | 7'740 | 5'132 | 12'872 |
| Valeurs d'acquisition au 01.01.2021 | 7'740 | 5'132 | 12'872 |
| Changement en raison d'ajustement des paramètres de calcul | 0 | 0 | 0 |
| Utilisation (paiement des cotisations d'assainissement) | -480 | -333 | -813 |
| Provision pour la formation | 0 | 373 | 373 |
| Dissolution | -179 | -78 | -257 |
| Valeurs d'acquisition au 31.12.2021 | 7'081 | 5'094 | 12'175 |

La présentation a été adaptée, ce qui a une influence sur la variation, l'utilisation et la dissolution de l'année précédente. Les valeurs comptables n'ont pas été modifiées.

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise CPB (497 assurés / 344 EPT au 31.12.2021), et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB (469 assurés / 121 EPT au 31.12.2021). Les deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

Au 31 décembre 2021, la CPB présentait un degré de couverture de 97,0 % (contre 95,8 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert proportionnel de KCHF 7'871 à cette même date (contre KCHF 10'322 l'année précédente).

A la même date, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 98,4 % (contre 97,2 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert proportionnel de KCHF 789 à cette même date (contre KCHF 1'243 l'année précédente). Fin 2021, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 8'660.

La différence importante entre l'engagement économique de la PHBern (provision) et le découvert des institutions de prévoyance résulte d'une approche différente. L'engagement économique (provision) de la PHBern se base sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des cotisations de financement jusqu'en 2034, alors que le découvert est calculé chaque année par les institutions de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations annuelles (notamment en raison de l'évolution de la bourse).

| Montants en KCHF | Excédent / Découvert | Part économique (avantage/ engage- ment) | | Variations avec inci- dence sur le résultat 2020 | Contribu- tions régu- larisées pour la pé- riode | Charges de prévoyance dans charges de person- nel | |
|---|-------------------------|--|---------------|--|--|---|--------------|
| | | 31.12.2021 | 31.12.2020 | | | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Plans de prévoyance avec excédent de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Plans de prévoyance avec découvert | 8'660 | 12'175 | 12'872 | -697 | 7'463 | 7'595 | 6'890 |
| Caisse pension bernoise | 7'871 | 7'081 | 7'740 | -659 | 7'463 | 7'595 | 6'890 |
| Caisse d'assurance du corps en- seignant bernois | 789 | 5'094 | 5'132 | -38 | | | |
| Total | 8'660 | 12'175 | 12'872 | -697 | 7'463 | 7'595 | 6'890 |

Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

5.4 Charges d'exploitation

Ce chapitre fournit des informations complémentaires sur les Autres contributions à des tiers et sur les Autres charges d'exploitation.

5.4.1 Autres contributions à des tiers

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Bourses | 70 | 94 |
| Contributions versées aux propres établissements | 2'864 | 2'955 |
| Total des autres contributions à des tiers | 2'934 | 3'049 |

Les bourses englobent notamment des contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 70).

Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1'590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant du choix des disciplines) auprès de l'Université de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture en outre à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des prêts de médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien au Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,3 % des charges d'exploitation (année précédente : 3,4 %).

5.4.2 Autres charges d'exploitation

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Charges liées aux bâtiments | 2'400 | 2'086 |
| Entretien, réparation et remplacement | 223 | 329 |
| Charges administratives | 1'134 | 1'007 |
| Charges informatiques | 1'909 | 2'071 |
| Autres charges | 1'574 | 1'404 |
| Total des autres charges d'exploitation | 7'240 | 6'897 |

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Alors que l'année précédente, les frais de nettoyage ont été légèrement inférieurs en raison de la pandémie de Corona, ces frais ont à nouveau légèrement augmenté au cours de l'année sous revue mais n'atteignent cependant pas le niveau d'avant 2020. Par ailleurs, les cérémonies de remise des diplômes ainsi que les foires et salons professionnels ont à nouveau pu être organisés dans leur grande majorité au cours de l'année sous revue, ce qui a entraîné une augmentation des coûts par rapport à l'année précédente.

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 1'909 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Le léger recul par rapport à l'année précédente est dû à l'achèvement d'un grand projet d'infrastructure ; les dépenses pour un important projet de logiciel sont portées à l'actif et sont comptabilisées à la fin de l'exercice dans les immobilisations incorporelles en cours.

Alors que l'année précédente, la rubrique « Autres charges » a été fortement impactée par la pandémie de Corona (baisse des indemnités et des frais de publicité), les valeurs des années antérieures à 2020 ont quasiment été à nouveau atteintes au cours de l'année sous revue.

5.5 Actifs et passifs

Ce chapitre fournit des informations complémentaires sur les actifs circulants et les actifs immobilisés ainsi que sur les capitaux de tiers à court et à long terme de la PHBern.

5.5.1 Liquidités

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|--------------|--------------|
| Caisse | 10 | 11 |
| Poste | 2'709 | 3'390 |
| Banque | 129 | 97 |
| Compte courant Administration des finances | 1'101 | 838 |
| Total des liquidités | 3'949 | 4'336 |

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises ainsi que la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances.

Principes comptables

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Si le solde est positif, le compte courant Administration des finances est également pris en compte sous cette rubrique. Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|---------------|---------------|
| Créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations | 12'341 | 11'100 |
| Créances envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations | 138 | 89 |
| Corrections de valeurs résultant de livraisons et de prestations | 0 | 0 |
| Total des créances résultant de livraisons et de prestations | 12'479 | 11'189 |

Le montant élevé des créances est notamment lié aux contributions AHES impayées d'un montant de KCHF 10'393 du semestre d'automne 2021 avec un délai de paiement de 60 jours (délai échéant au cours de l'année suivante). Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2021 pour le semestre de printemps 2022. La part de ces créances correspondant à l'année 2022, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. L'évaluation individuelle des créances impayées ne montre aucun besoin de correction des valeurs, raison pour laquelle aucun du croire n'a été constitué.

Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale ; pour les créances manifestement menacées, une correction des valeurs est prise en compte en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.3 Autres créances à court terme

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|------------|------------|
| Autres créances à court terme envers des tiers | 1 | 1 |
| Autres créances à court terme envers des parties liées | 1 | 0 |
| Total des autres créances à court terme | 2 | 1 |

Les autres dettes à court terme englobent un dépôt de garantie en espèces sur le compte douanier PCD ainsi que les créances envers des parties liées.

Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale ; pour les créances manifestement menacées, une correction des valeurs est prise en compte en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.4 Stocks

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|------------|------------|
| Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation | 3 | 1 |
| Total des stocks | 3 | 1 |

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois.

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections des valeurs.

5.5.5 Actifs de régularisation

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Dépenses payées à l'avance | 997 | 638 |
| Produits non encaissés | 681 | 588 |
| Total actifs de régularisation | 1'678 | 1'226 |

En ce qui concerne les dépenses payées à l'avance, il s'agit notamment pour l'essentiel de charges d'exploitation des bâtiments ainsi que de charges informatiques. Les soldes négatifs de l'horaire flexible de KCHF 188 figurent également sous cette rubrique (voir chiffre 5.5.12 « Provisions à court et à long terme »).

Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de recettes non encaissées concernant le centre de didactique des disciplines ainsi que des recettes issues de services et de projets sont pris en compte. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'au terme de l'année d'études.

Principes comptables

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5.5.6 Immobilisations corporelles

| Montants en KCHF | Machines et appareils | Mobilier et équipement | Machines de bureau, hardware, multimédia | Instruments de musique | Autres immobilisations corporelles | Immobilisation en cours | Total immobilisations corporelles |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|--|------------------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | | | | |
| État 01.01.2020 | 245 | 152 | 846 | 79 | 38 | 0 | 1'360 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1'079 | 1'079 |
| Sorties | 0 | -8 | -236 | 0 | 0 | 0 | -244 |
| Reclassifications | 11 | 0 | 1'068 | 0 | 0 | -1'079 | 0 |
| État 31.12.2020 | 256 | 144 | 1'678 | 79 | 38 | 0 | 2'195 |
| Corrections de valeurs | | | | | | | |
| État 01.01.2020 | 150 | 63 | 587 | 13 | 8 | 0 | 821 |
| Amortissements planifiés | 25 | 12 | 293 | 6 | 6 | 0 | 342 |
| Sorties | 0 | -3 | -232 | 0 | 0 | 0 | -235 |
| État 31.12.2020 | 175 | 72 | 648 | 19 | 14 | 0 | 928 |
| Valeur comptable au 31.12.2020 | 81 | 72 | 1'030 | 60 | 24 | 0 | 1'267 |
| Valeurs d'acquisition | | | | | | | |
| État 01.01.2021 | 256 | 144 | 1'678 | 79 | 38 | 0 | 2'195 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 273 | 273 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 6 | 36 | 146 | 0 | 30 | -218 | 0 |
| État 31.12.2021 | 262 | 180 | 1'824 | 79 | 68 | 55 | 2'468 |
| Corrections de valeurs | | | | | | | |
| État 01.01.2021 | 175 | 72 | 648 | 19 | 15 | 0 | 929 |
| Amortissements planifiés | 25 | 11 | 329 | 6 | 5 | 0 | 376 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| État 31.12.2021 | 200 | 83 | 977 | 25 | 20 | 0 | 1'305 |
| Valeur comptable au 31.12.2021 | 62 | 97 | 847 | 54 | 48 | 55 | 1'163 |

L'ancienne rubrique « Autres immobilisations corporelles » est désormais subdivisée dans les catégories suivantes : machines de bureau, hardware, multimédia et instruments de musique.

Neuf immobilisations d'un volume de KCHF 218 ont été activées en 2021.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes, la limite d'activation est de KCHF 5 par immobilisation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

| Classes d'immobilisation | Durée d'utilisation |
|---|--------------------------------------|
| Machines et appareils | 5 ans |
| Mobilier et équipement | 10 à 15 ans |
| Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication | 3 à 5 ans |
| Véhicules | 4 à 6 ans |
| Instruments de musique | 10 à 50 ans |
| Ouvrages dans des immeubles loués | 10 ans ou durée maximale de location |

5.5.7 Immobilisations incorporelles

| Montants en KCHF | Software | Projets informatiques | Immobilisations en cours | Total immobilisations incorporelles |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Valeurs d'acquisition | | | | |
| État 01.01.2020 | 1'823 | 52 | 0 | 1'875 |
| Entrées | 0 | 0 | 58 | 58 |
| Sorties | -117 | -52 | 0 | -169 |
| Reclassifications | 58 | 0 | -58 | 0 |
| État 31.12.2020 | 1'764 | 0 | 0 | 1'764 |
| Corrections de valeurs | | | | |
| État 01.01.2020 | 1'706 | 31 | 0 | 1'737 |
| Amortissements planifiés | 42 | 9 | 0 | 51 |
| Sorties | -62 | -40 | 0 | -102 |
| État 31.12.2020 | 1'686 | 0 | 0 | 1'686 |
| Valeur comptable au 31.12.2020 | 78 | 0 | 0 | 78 |
| Valeurs d'acquisition | | | | |
| État 01.01.2021 | 1'764 | 0 | 0 | 1'764 |
| Entrées | 0 | 0 | 251 | 251 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reclassifications | 0 | 0 | 0 | 0 |
| État 31.12.2021 | 1'764 | 0 | 251 | 2'015 |
| Corrections de valeurs | | | | |
| État 01.01.2021 | 1'686 | 0 | 0 | 1'686 |
| Amortissements planifiés | 26 | 0 | 0 | 26 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 | 0 |
| État 31.12.2021 | 1'712 | 0 | 0 | 1'712 |
| Valeur comptable au 31.12.2021 | 52 | 0 | 251 | 303 |

Aucune immobilisation incorporelle n'a été mise en service au cours de l'année sous revue.

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises ou élaborées en interne, les applications logicielles, les brevets et les licences. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes, la limite d'inscription à l'actif est de KCHF 5 par immobilisation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

| Classes d'immobilisation | Durée d'utilisation |
|--------------------------|---------------------|
| Software | 5 ans |
| Projets informatiques | 5 ans |

5.5.8 Amortissement

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles mobiles | 376 | 343 |
| Amortissement des actifs incorporels | 27 | 51 |
| Total Amortissements | 403 | 394 |

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 403, montant qui a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Aucun amortissement imprévu n'est à relever.

5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|--------------|------------|
| Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations | 1'162 | 837 |
| Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations | 1'005 | 0 |
| Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations | 2'167 | 837 |

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux fournisseurs dans les délais fixés. La dette envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations est une contribution du canton de Berne pour la mise en place de BeLEARN (ACE 1239/2021) qui n'a pas été affectée au cours de l'exercice. Cette contribution n'a pas pu être utilisée au cours de l'année sous revue et sera donc remboursée.

Principes comptables

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

5.5.10 Autres dettes à court terme

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|------------|------------|
| Autres dettes à court terme des services de l'État | 35 | 27 |
| Autres dettes à court terme à des tiers | 59 | 13 |
| Fonds non autonomes | 200 | 0 |
| Autres dettes à court terme envers des parties liées | 0 | 0 |
| Total des autres dettes à court terme | 294 | 40 |

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes non échues envers la TVA, l'association des étudiants et étudiantes ainsi que des collaborateurs et collaboratrices. Le poste « Fonds non autonomes » (part à court terme) correspond à la part à court terme du fonds Kulturpromille. De plus amples informations sur les fonds se trouvent au point 5.5.13 « Autres dettes à court terme ».

Principes comptables

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

5.5.11 Total des passifs de régularisation

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|--------------|--------------|
| Dépenses impayées | 922 | 1'095 |
| Recettes déjà encaissées | 7'616 | 6'938 |
| Total des passifs de régularisation | 8'538 | 8'033 |

En ce qui concerne la rubrique « Dépenses impayées », les factures de 2021 qui n'ont pas été comptabilisées à la date du bilan (principalement des factures concernant l'informatique et les charges d'exploitation des bâtiments) ont été régularisées. En outre, des frais de stage et des honoraires non payés ont été comptabilisés de manière transitoire.

En ce qui concerne la rubrique « Recettes déjà encaissées », les régularisations concernent principalement les contributions AHES, les taxes semestrielles et les revenus résultant de formations continues et de projets.

Principes comptables

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée.

5.5.12 Provisions à court et à long terme

| Montants en KCHF | Avoirs en temps | Primes de fidélité | Congé de recherche et de formation | Autres provisions | Total |
|--|-----------------|--------------------|------------------------------------|-------------------|--------------|
| Valeurs d'acquisition au 01.01.2020 | 1'770 | 1'167 | 0 | 109 | 3'046 |
| Constitution | 215 | 654 | 1'501 | 160 | 2'530 |
| Utilisation | -80 | -580 | 0 | -92 | -752 |
| Variation soldes négatifs activés | 29 | 0 | 0 | 0 | 29 |
| Dissolution | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeurs d'acquisition au 31.12.2020 | 1'934 | 1'241 | 1'501 | 177 | 4'853 |
| Valeurs d'acquisition au 01.01.2021 | 1'934 | 1'241 | 1'501 | 177 | 4'853 |
| Constitution | 410 | 608 | 703 | 10 | 1'731 |
| Utilisation | -437 | -594 | -618 | -177 | -1'826 |
| Variation soldes négatifs activés | 40 | 0 | 0 | 0 | 40 |
| Dissolution | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeurs d'acquisition au 31.12.2021 | 1'947 | 1'255 | 1'586 | 10 | 4'798 |
| dont dettes à long terme | 1'010 | 831 | 1'480 | 0 | 3'321 |
| dont dettes à court terme | 938 | 424 | 105 | 10 | 1'477 |

Crédit d'heures

La provision pour les avoires en temps englobe les soldes positifs de l'horaire flexible, les avoires de vacances ainsi que les avoires des comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. La provision a légèrement augmenté au cours de l'année sous revue de KCHF 13. Les avoires de vacances ont légèrement diminué de KCHF 111 et les avoires des comptes épargne-temps ont augmenté de KCHF 81. Au cours de l'année sous revue, les soldes négatifs de l'horaire flexible ont augmenté de KCHF 40 et seront inscrits au compte Actifs de régularisation (chiffre 5.5.5).

Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Cette prime leur est versée pour la première fois après dix années de fonction, puis après chaque tranche de cinq années de fonction supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire du montant à verser pour les primes de fidélité des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

Congés de formation et de recherche

En vertu de la loi et de l'ordonnance sur la haute école pédagogique, les enseignants et enseignantes ont la possibilité de demander un congé de formation et de recherche. Au cours d'un engagement, les enseignants et enseignantes peuvent bénéficier d'un congé de formation et de recherche de 18 mois au maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contre-valeur monétaire des coûts cumulés pour les congés de formation et de recherche.

Autres provisions

L'année précédente, la rubrique *Autres provisions* comprenait des provisions pour des rentes spéciales ainsi qu'une provision suite à une révision de la TVA. Au cours de l'exercice sous revue, ces provisions ont été en grande partie utilisées.

Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Les soldes de l'horaire flexible, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices (provision gestion du temps), de même que les primes de fidélité à verser aux collaborateurs et collaboratrices, les congés de formation et de recherche auxquels les enseignants et enseignantes ont droit ainsi que les rentes spéciales et les rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

5.5.13 Autres dettes (Fonds à court et long terme)

| Montants en KCHF | Existant initial 01.01.2021 | Reclassement | Attributions | Utilisation | Existant final 31.12.2021 |
|--|--------------------------------|--------------|--------------|-------------|------------------------------|
| Kulturpromille | 697 | | 201 | -235 | 663 |
| Total des autres dettes (fonds) | 697 | | 201 | -235 | 663 |
| dont dettes à long terme | 697 | -200 | 201 | -235 | 463 |
| dont dettes à court terme | 0 | 200 | 0 | 0 | 200 |

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2021, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et à des fins sociales. Au cours de l'année sous revue, une distinction a été faite pour la première fois entre les parts à court terme et les parts à long terme.

Principes comptables

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds, en l'absence de celles-ci, elle s'effectue sur la base de l'utilisation des trois dernières années.

5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

5.6.1 Résultat financier

| Montants en KCHF | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|------------|-----------|
| Charges financières | 25 | 9 |
| Produit financier | 2 | 6 |
| Total du résultat financier | -23 | -3 |

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

5.7 Autres informations

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées sous une autre rubrique ainsi que des indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan) et les transactions avec des parties liées.

5.7.1 Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de cautionnements ni de mises en gage en faveur de tiers qui ne figurent pas au bilan.

5.7.2 Créance conditionnelle / engagement conditionnel

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel à déclarer.

5.7.3 Autres engagements ne figurant pas au bilan

Les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques ainsi que pour la plateforme informatique de la bibliothèque.

| Montants en KCHF | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|------------|------------|
| Engagements issus de contrats à long terme | 741 | 598 |

5.8 Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Sont considérées comme parties liées à la PHBern les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Le canton de Berne (pour les contributions versées dans le cadre du mandat de prestations) ainsi que le consortium BeLEARN (part de vote de 20 %) comptent également comme parties liées. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les avoirs ou dettes en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes. L'attribution de mandats et d'expertises ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions significatives avec des parties liées et ne sont pas publiés séparément dans les comptes annuels.

L'indemnisation du conseil de l'école se fait sous forme de forfait. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil de l'école ou de la direction.

5.8.1 Transactions avec un volume financier chiffrable

| Montants en KCHF Transactions | Volumes 2021 | Volumes 2020 | Autres conditions importantes |
|--|-----------------|-----------------|---|
| Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu par la PHBern avec le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture. | | | Durée quadriennale du mandat de prestations |
| Subvention cantonale annuelle versée à la PHBern | 60'708 | 60'105 | Approbation chaque année de la tranche annuelle par le Conseil-exécutif |
| Achat de prestations par le canton de Berne | 2'595 | 2'895 | |
| Case Management | 800 | 800 | |
| Contribution aux coûts pour les enseignants et enseignantes et les directions relevant du domaine des écoles spéciales | 750 | 750 | |
| Crédit complémentaire Lehrplan 21 | 300 | 400 | |
| Lehrplan 21 | 200 | 300 | Accord individuel pour chaque prestation |
| Mesures de formation continue en langues étrangères | 0 | 145 | |
| Bureau de contact manque de personnel enseignant | 82 | 100 | |
| Conseil spécialisé en pédagogie curative, Pool2 (HFP2) | 400 | 400 | |
| Projet assistance scolaire | 15 | 0 | |
| STIM-en route | 48 | 0 | |
| Total volume financier canton Berne | 63'303 | 63'000 | |
| Consortium BeLEARN | | | |
| Prestations fournies par la PHBern | 49 | 9 | Mandat de prestations |
| Cotisations de membre à BeLEARN | 88 | 21 | Contrat de consortium |
| Refacturation des coûts à BeLEARN | 313 | 80 | Factures des fournisseurs |
| Total volume financier BeLEARN | 450 | 109 | |

5.8.2 Autres transactions sans volume financier chiffrable

| Autres informations Transactions | 2021 | 2020 | Autres conditions importantes |
|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne par la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et administratifs) | | | |
| Les frais des locaux mis à disposition gratuitement sans les charges liées aux bâtiments citées au point 5.4.2 | 7'823 | 7'575 | Mise à disposition gratuite par le canton de Berne |
| Volume des locaux en m ² | 21'419 m ² | 20'622 m ² | |
| Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne relatives à la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel | Ne peut pas être chiffré | Ne peut pas être chiffré | Mise à disposition gratuite par le canton de Berne |
| Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne pour la fourniture de prestations de révision | Ne peut pas être chiffré | Ne peut pas être chiffré | Mise à disposition gratuite par le canton de Berne |

Réalisation d'une évaluation des risques

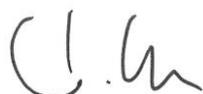
Le conseil de l'école et la direction ont systématiquement répertorié les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères prédéfinis. Les mesures existantes et planifiées pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 29 mars 2022 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2021.

Les effets de la pandémie de Coronavirus sur l'exercice financier 2022 ne peuvent pas être estimés de manière fiable pour l'instant. Sur la base de l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes, on peut prévoir une augmentation modérée des effectifs.

Berne, le 29 mars 2022



Prof. Martin Schäfer
Recteur

6 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2021

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 26 à 47) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 29 mars 2022

Contrôle des finances du canton de Berne



Elektronisch signiert

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



Elektronisch signiert

T. Remund
expert réviseur agréé

PHBern

Rektorat
Länggassstrasse 35
CH-3012 Bern
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

PHBern: für professionelles
Handeln in Schule und Unterricht

B
r
e
m
I
p